

JUIN 2024

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2024 – 2027

Ville de Montfermeil



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE MONTFERMEIL¹

Date de présentation du projet	Juin 2024
Collectivité territoriale porteur du projet	Ville de Montfermeil
Nom du correspondant	Monsieur Xavier LEMOINE / Monsieur Serge CADIO
Fonction	Adjoint au maire / Politiques Éducatives & Politiques Culturelles
Adresse	7 Place Jean Mermoz 93370 Montfermeil
Téléphone	06 71 57 28 94 / 06 19 71 19 60
Adresse électronique	serge.cadio@ville-montfermeil.fr / emilie.szuster@ville-montfermeil.fr

Coordination du projet assurée par :	(Recrutement en cours chargé de coopération)
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	SZUSTER Emilie
Fonction	Directrice des Politiques Educatives
Adresse	1 boulevard Hardy
Téléphone :	06 70 03 54 24
Adresse électronique	Emilie.szuster@ville-montfermeil.fr

¹ Informations selon la *Circulaire* n° 2013-036 du 20 mars 2013.

Préprojet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Montfermeil

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CHAPITRE I. QUELQUES DONNEES SUR LA VILLE DE MONTFERMEIL	4
I.1. CONTEXTE GENERAL DE LA VILLE DE MONTFERMEIL.....	4
I.2. DEMOGRAPHIE ET EVOLUTION DE LA POPULATION	4
I.3. TAUX DE NAISSANCES ET DE DECES.....	5
I.4. PROPORTION DES JEUNES	5
I.5. COMPOSITION DES MENAGES ET STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE	6
I.6. ANTERIORITE DU PEDT : LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)	7
I.7. AUTRES DISPOSITIFS CONTRACTUELS AVEC LA COMMUNE.....	9
CHAPITRE II. DEFINITION ET GOUVERNANCE DU PEDT	11
II.1. LE PEDT DE MONTFERMEIL : DEFINITION ET VISION	11
II.2. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PEDT	12
CHAPITRE III. OBJECTIFS DU PEDT	14
III.1. PROJET DE SERVICE PETITE ENFANCE	14
III.2. PROJET DE SERVICE ENFANCE	16
III.3. PROJET DE SERVICE JEUNESSE.....	17
III.4. PROJET DE SERVICE SPORT	18
III.5. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PEDT DE MONTFERMEIL	19
III.6. LE PLAN MERCREDI : UN EFFICACE OUTIL DU PEDT.....	20
III.7. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DU PEDT.....	21
CHAPITRE IV. ORGANISATION DES SERVICE ET STRUCTURES D'ACCUEIL	23
IV.1. POLES DE SERVICES : ORGANISATION ET ROLES DES ACTEURS	23
IV.2. LES STRUCTURES D'ACCUEIL	27
IV.3. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)	36
IV.4. PLAN MERCREDI : UN OUTIL EFFICACE DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT	38
CHAPITRE V. MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PEDT	39
V.1. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT.....	39
V.2. TABLEAU RECAPITULANT LES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT DE MONTFERMEIL	39
CHAPITRE VI. SUIVI, ÉVALUATION ET FINANCEMENT	42
VI.1. PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION	42
VI.2. ÉVALUATION, REACTIVITE ET AJUSTEMENTS	42
VI.3. FINANCEMENT ET BUDGET	44
CONCLUSION	45

Introduction

La ville de Montfermeil, riche de sa diversité et de son dynamisme, s'engage résolument dans une démarche ambitieuse visant à structurer et à renforcer son offre éducative à travers l'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT). Ce document, fruit d'une concertation approfondie entre les acteurs institutionnels, les associations locales et les familles, se veut un outil stratégique au service de la réussite éducative de tous les enfants de la commune. Il incarne la volonté politique de Montfermeil de mettre en œuvre une politique éducative cohérente, inclusive et de qualité, en parfaite adéquation avec les besoins des familles et les exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis.

Ce PEDT, articulé autour du "*Plan Mercredi*" et intégrant le Programme de Réussite Éducative (PRE), l'ensemble des services à la petite population (de la Petite Enfance à la Jeunesse, en passant par le Sport et la Culture), constitue un cadre structurant pour coordonner les initiatives locales, optimiser les ressources disponibles et assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. En répondant aux attentes spécifiques de la CAF 93, ce projet vise à garantir l'accessibilité, la diversité et la qualité des activités proposées aux enfants, tout en favorisant l'implication des familles et la synergie entre les différents partenaires.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire défini par plusieurs textes de loi et décrets, visant à structurer l'offre éducative locale et à garantir une éducation inclusive et de qualité pour tous les enfants.

Le *Décret* n° 2013-77 du 24 janvier 2013² fixe les modalités de mise en œuvre des PEDT, permettant aux communes de proposer un projet éducatif global, intégrant l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Il définit le PEDT comme un outil de coordination des activités périscolaires, visant à assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce cadre réglementaire encourage la coopération entre les acteurs éducatifs, les collectivités territoriales, les associations et les familles.

La circulaire d'application du décret précise les attentes en matière de contenu et de démarche pour l'élaboration d'un PEDT. Elle insiste sur l'importance de la concertation et de la co-construction avec l'ensemble des partenaires locaux. La circulaire rappelle également les objectifs principaux des PEDT : favoriser la réussite éducative de tous les enfants, promouvoir l'égalité des chances, et soutenir les initiatives locales en matière d'éducation.

Plan Mercredi

Introduit par la circulaire du 20 juin 2018, le "*Plan Mercredi*" vise à enrichir l'offre éducative sur le temps du mercredi en développant des activités éducatives et pédagogiques périscolaires de qualité, complémentaires des enseignements scolaires. Ce dispositif encourage les collectivités à structurer leur offre éducative du mercredi autour d'activités culturelles, sportives, artistiques et scientifiques, en partenariat avec les associations et les institutions locales.

En s'inscrivant dans cette démarche structurée et réglementée, le PEDT de Montfermeil s'engage à mettre en œuvre diverses activités visant à offrir une éducation de qualité, accessible et ouverte à tous, répondant aux besoins spécifiques de la population locale, à savoir : le développement de l'enfant et de ses potentialités en fonction de son âge ; ouverture culturelle et transmission des valeurs humanistes ; découverte des disciplines (...) ; parentalité, complémentarité, etc.. Cette démarche vise non seulement à promouvoir la réussite éducative des enfants, mais également à renforcer le lien social et la cohésion au sein de la commune, le sentiment d'appartenance à une communauté. La ville de Montfermeil, en collaboration étroite avec la CAF 93, aspire ainsi à devenir un modèle d'innovation et d'excellence en matière de politique éducative territoriale.

² Voir le contenu de ce Décret en Annexe

Chapitre I. Quelques données sur la Ville de Montfermeil

I.1. Contexte général de la Ville de Montfermeil

La commune de Montfermeil se situe sur un point culminant de la Seine-Saint-Denis à 15 kilomètres de trois pôles économiques : Paris, Roissy et Marne la Vallée, bénéficiant ainsi d'une situation géographique privilégiée. Elle est située à l'extrémité est du département en bordure de la Seine et Marne. Les villes qui ceignent Montfermeil sont Clichy-sous-Bois ; Gagny ; Coubron et Chelles (77).

La Commune dispose de 5.45Km² et de 69 hectares d'espaces verts. Les quartiers prioritaires (QPV) bénéficient des crédits spécifiques liés à la politique de la ville. Pour l'Education Nationale elle dépend de l'académie de Créteil. Une partie des établissements scolaires sont en REP depuis 2006, en vue d'un soutien éducatif renforcé et un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des élèves. Il s'agit de : écoles maternelles et élémentaires Christiane Coulon, Victor Hugo, Jean-Baptiste Clément ; école maternelle Arc-en-ciel, école élémentaire Champy ; collège Jean Jaurès ; collège Pablo Picasso.

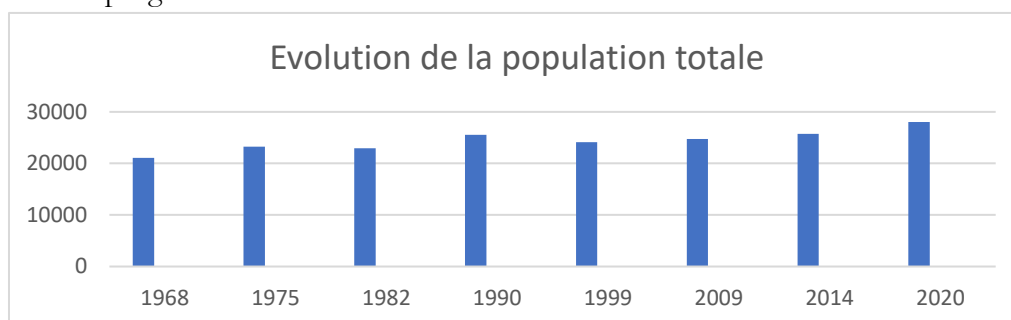
Par ailleurs, Montfermeil a bénéficié d'une très importante réhabilitation avec la démolition des 2/3 de la résidence des Bosquets. Cette opération a été la plus importante en matière de programme de rénovation urbaine de France. Depuis 2004 les tours et barres d'immeubles ont laissé la place à des petits îlots d'habitations qui s'intègrent dans un nouveau paysage. Cette mutation urbaine s'est accompagnée d'une nouvelle conception des espaces publics avec des jeux pour les enfants, des équipements et l'arrivée de commerces.

Le désenclavement de la Commune devient réalité avec la branche du Tramway T4 qui a pour terminus l'hôpital de Montfermeil depuis 2019 et la mise en service très attendue d'une gare du grand paris express en 2026 sur la ligne 16 ce qui permettra d'atteindre les principaux points de l'île de France beaucoup plus rapidement.

I.2. Démographie et évolution de la population

I.2.1. Analyse démographique sur les dernières décennies avec des graphiques et tableaux.

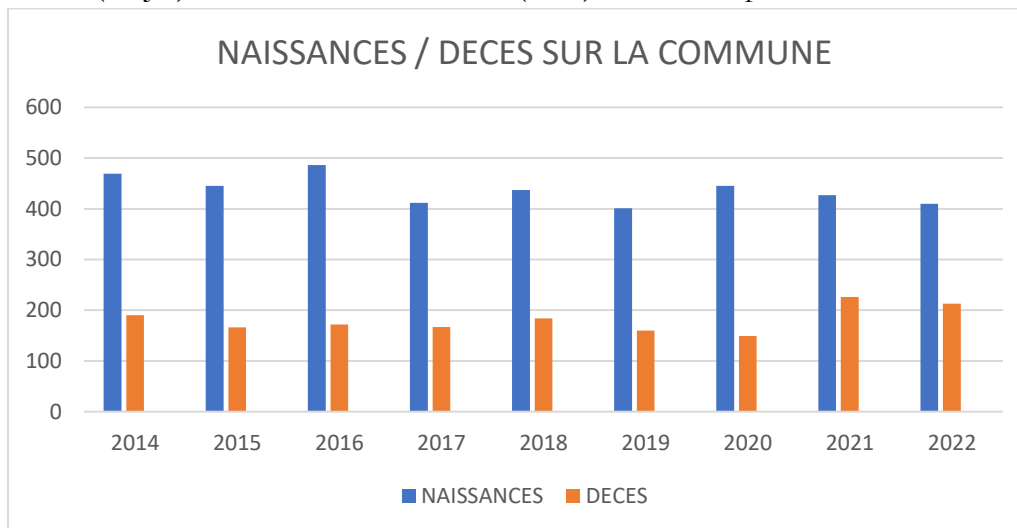
- La population de la commune est passée depuis 1968 de 21063 habitants à 28006 habitants en 2020 selon les chiffres de l'INSEE.
- Compte tenu des programmes immobiliers à mobiliser, la population poursuivra sa progression dans les années à venir.



I.3. Taux de Naissances et de Décès

I.3.1. Statistiques récentes et tendances avec projections futures.

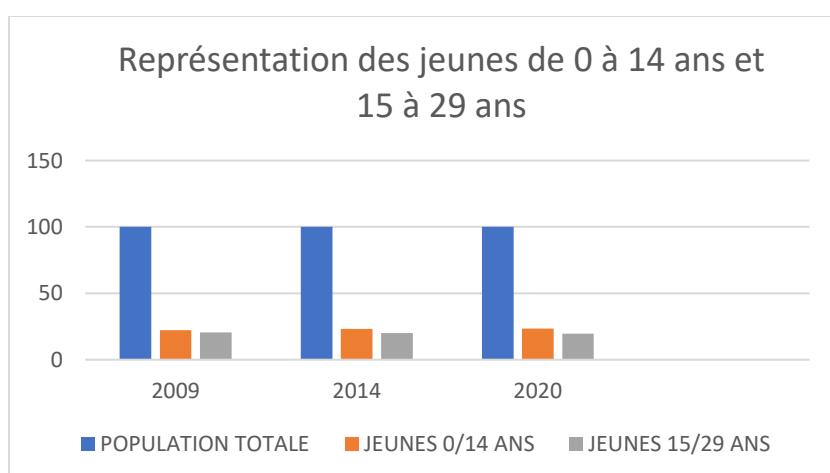
- Le taux des naissances sur la commune reste positif depuis 2014 en comparaison des décès. Cela est pris en compte dans le développement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du relai Petite Enfance (RPE). Ouverture prévue le 01/07/2024.



I.4. Proportion des Jeunes

I.4.1. Pourcentage de la population jeune (0-29 ans) et évolution attendue.

- La proportion de jeunes par rapport à la population générale reste très importante de 2009 à 2020 avec un taux moyen en comparaison de la population générale de 22.9% pour les 0/14 ans et de 20.06% pour les 15/29 ans. Soit un total des habitants de la commune de moins de 30 ans de 43,1 %, contre 42,6% en Seine-Saint-Denis, 38,88% en IDF et 34,6% en France selon les statistiques de l'INSEE³ au 01.01.2021, mises à jour en décembre 2023.

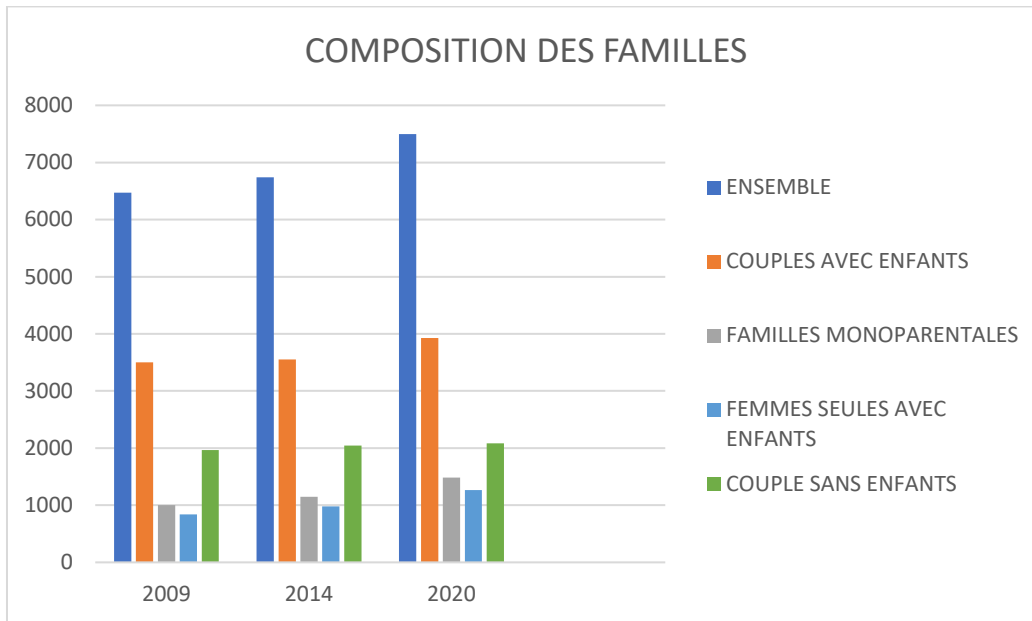


³ Source : Insee – Estimations des populations (résultats provisoires arrêtés fin 2023)
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474#figure1_radio2

I.5. Composition des ménages et structure socio-économique

I.5.1. Types de familles (monoparentales, recomposées, etc.) et leurs besoins spécifiques.

- Selon la moyenne, depuis 2009, 29.5% des ménage ont des enfants.
- Le taux des familles monoparentales augmente d'année en année pour atteindre en 2020 (et probablement plus en 2024), 19.8% des ménages dont 85,24% de femmes avec enfants seules.

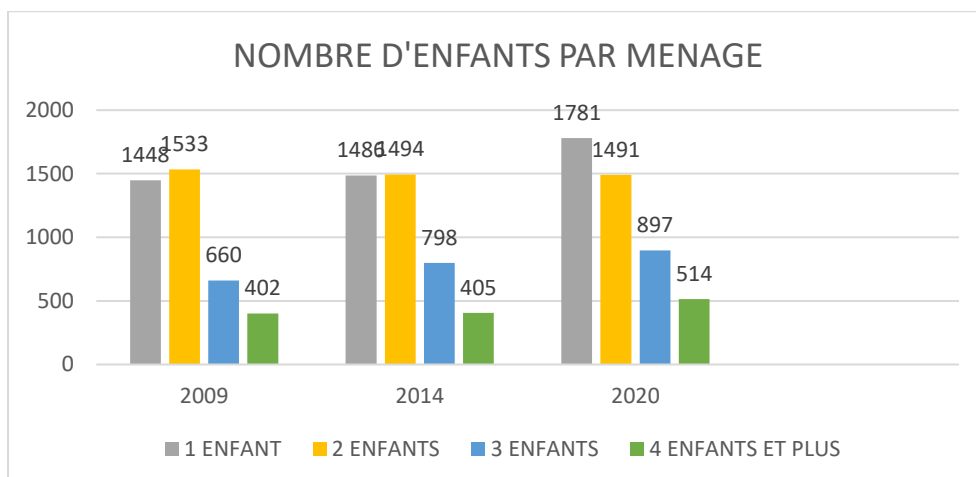


I.5.1. Nombre d'Enfants par Ménage

Les données sur la taille moyenne des familles et leurs implications pour les services éducatifs.

- Le nombre d'enfants par ménage ne baisse pas et augmente entre 2009 et 2020.
- Le nombre de familles n'ayant qu'un seul enfant augmente en proportion du nombre d'habitants en 2020.

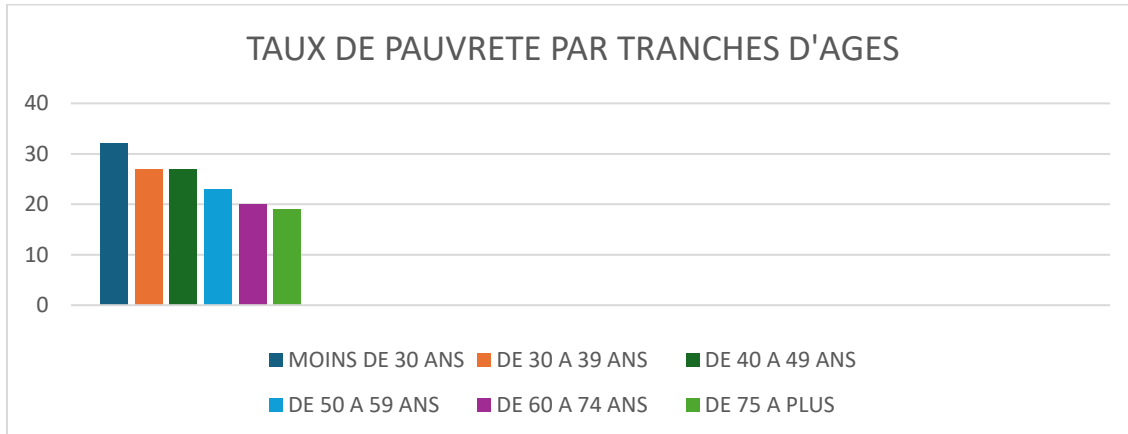
Le graphique suivant fournit des informations sur la dynamique familiale et demande une attention particulière dans la conception des politiques éducatives pour répondre aux besoins et demandes des habitants.



I.5.2. Indice de pauvreté humaine et de chômage

I.5.2.1. Indicateurs socio-économiques détaillés et stratégies pour la réduction de la pauvreté.

- Le taux de pauvreté est élevé surtout chez les plus jeunes, il dépasse les 30%. Notons que le faible niveau de formation et de qualification de cette catégorie sociale explique en partie, sa difficile insertion professionnelle et par conséquent, un faible pouvoir d'achat. D'où l'indice de pauvreté humaine élevée chez les moins de 40 ans.



I.5.2.2. Situation de l'emploi local et initiatives pour l'amélioration de l'emploi des jeunes.

Le taux de chômage sur la commune est estimé à 6.9% de la population au troisième trimestre 2023, contre 7.2% en France métropolitaine pour la même période. Comme souligné précédemment, le faible niveau de qualification des jeunes entretient une lente progression de leur insertion professionnelle.

I.6. Antériorité du PEDT : le Projet Educatif Local (PEL)

La commune disposait pour la période 2014/2020 d'un Projet Educatif Local (PEL). A la suite de celui-ci, il était prévu de mettre en place un PEDT (Projet Educatif de Territorial). La période COVID a retardé la mise en chantier de ce dispositif.

Le PEL avait pour actions principales :

- ✓ Un engagement de la ville à accompagner et aider les parents à s'intéresser systématiquement aux activités de leurs enfants et à respecter leur conscience.
- ✓ Un engagement de la ville à promouvoir les lieux et les activités de qualité.
- ✓ Un engagement de la ville à agir dans une dimension multi partenariale
- ✓ Mettre en place les priorités éducatives de la ville à destination des 0/25 ans.

L'ensemble des politiques éducatives menées à Montfermeil s'appuie sur une vision anthropologique du jeune, de la famille, et de l'éducateur, qui constitue le socle commun des services éducatifs de la ville.

I.6.1. Le jeune, une personne à part entière

Le jeune est **une personne à part entière, il est digne de respect** dans toutes ses dimensions (corps, cœur, esprit, origine, culture, spiritualité), et ne peut être réduit à ses actes. En tant que personne humaine il a naturellement besoin d'être aimé, d'être reconnu et accepté. Le jeune est également **un être de relation, qui a besoin de relations sociales, d'amitiés, et de sentiment**

d'appartenance à un groupe. Cela suppose d'avoir au préalable une véritable confiance et estime de soi, indispensables pour créer des relations sociales équilibrées, et trouver sa juste place au sein d'un collectif. Les **hommes et les femmes sont égaux en dignité** ; ils ne sont **néanmoins pas confondables**, car il existe une différence et une complémentarité hommes/femmes que l'on ne peut nier.

En tant que personne humaine, l'enfant/le jeune est doté d'une conscience, et donc d'une **liberté de conscience** qui doit lui être reconnue. En tant que service public, les services de la ville garantissent le principe de **laïcité** ; celui-ci protège la liberté de conscience de chacun, et **garantit la cohabitation de différentes cultures et croyances**, dès lors que ces dernières souscrivent aux valeurs fondamentales citées précédemment.

I.6.2. La primauté de la famille

La famille est le 1^{er} lieu de socialisation et d'épanouissement des jeunes, et fait donc **des parents les premiers éducateurs de l'enfant**. Pour autant, les parents ne peuvent assumer seuls l'éducation des enfants, et doivent donc **être accompagnés et soutenus dans cette mission par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (école, associations, centre de loisirs...), qui sont ainsi des « co-éducateurs »**.

Par leur posture, par les missions qu'ils exercent et la relation de confiance qu'ils développent, **les professionnels de l'éducation apportent aux adultes un soutien et des conseils dans leur fonction parentale**. Les parents sont ainsi confortés dans leur rôle, dans le respect des principes et valeurs de nos institutions.

I.6.3. Une posture des acteurs de l'éducation alliant bienveillance et autorité

Dans la posture éducative commune à tous les professionnels de l'éducation, « autorité » et « bienveillance » doivent être les 2 notions essentielles et indissociables. En effet l'éducation d'un jeune implique de pouvoir faire preuve d'exigence et de fermeté, car l'autorité permet d'offrir au jeune un cadre sécurisant. Néanmoins la finalité de l'autorité est bien de faire grandir le jeune, d'« augmenter » l'autre et non de l'écraser. L'autorité doit donc toujours considérer l'intelligence et le cœur de l'enfant ; elle s'exerce par souci du bien de l'autre, avec donc douceur et humanité (bienveillance = « veiller au Bien de »). Cette posture suppose également une attitude de disponibilité, de patience, et d'écoute des besoins de l'enfant/ du jeune.

I.6.4. Des activités de loisirs en support de la relation éducative

Les différents temps (activités, jeux, repas, échanges, temps calmes...) portés et animés par les services éducatifs sont autant d'occasions pour développer une relation éducative de confiance entre l'adulte et le futur adulte. Un esprit enthousiaste et créatif doit permettre aux jeunes de **vivre des moments de jeu, de plaisir et de joie**, propices à l'épanouissement et à l'amitié. Si les activités doivent être plaisantes pour le jeune, elles doivent **veiller à être également exigeantes**, en stimulant par exemple l'assiduité ou le goût de l'effort, pour parvenir à un véritable enrichissement (qu'il soit culturel, sportif, intellectuel ou affectif).

Forts de cette base anthropologique commune, les services éducatifs de la ville proposent des structures d'accueil qui ne sont pas uniquement des modes de garde, mais bien des lieux qui participent à l'éducation de l'enfant.

I.6.5. Les grandes orientations de la politique éducative de Montfermeil :

Les professionnels de l'éducation travaillent à mettre en œuvre les grandes orientations de la PEL Ensemble, ils forment une communauté éducative qui travaille en transversalité, que ce soit entre services municipaux (PRE, Sports...) ou avec des partenaires extérieurs, afin de permettre une continuité éducative de 0 à 25 ans. Il s'agit donc de :

- ✓ Aider l'enfant, le jeune à grandir et s'épanouir
- ✓ Aider l'enfant, le jeune à trouver sa place dans la société
- ✓ Fédérer la communauté éducative et les acteurs dans une logique de continuité éducative.

I.7. Autres Dispositifs Contractuels avec la Commune

I.7.1. Partenariats et Conventions en cours (CAF, Éducation nationale, etc.), Analyse de leur Impact et Complémentarité.

La commune de Montfermeil a contracté au fil des années plusieurs contrats importants en particulier pour ce qui concerne le cadre des actions éducatives. Plusieurs de ces dispositifs sont en cours de renouvellement ou ne sont plus opérationnels et pour certains seront intégrés dans le présent PEDT.

NOM DU DISPOSITIF	OUI	NON	CONTENU DES CONTRATS
Projet Educatif Local. Période de 2014 à 2020	X jusqu'en 2020.		<p>UNE ACTION EDUCATIVE AU SERVICE DES FAMILLES : les parents sont premiers acteurs et responsables de leurs enfants. Accompagnement et aide des parents à intéresser les enfants aux activités. Accompagner les parents vers l'autonomie.</p> <p>LA VILLE S'ENGAGE A PROMOUVOIR LES LIEUX ET DES ACTIVITES DE QUALITE. Favoriser un cadre bienveillant pour son éducation, son éveil et son épanouissement.</p> <p>ENGAGEMENT DANS UNE DIMENSION MULTI-PARTENARIALE. Cohérence de la mise en place de toutes les actions et les acteurs. Souhait d'une politique éducative de 0-25 ans</p>
Convention Territoriale Globale CAF.	X		<p>PETITE ENFANCE : Réflexion autour du handicap dans le cadre des actions petites enfance, des taux d'occupation en accueil collectif et adaptation de l'offre d'accueil compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants.</p> <p>JEUNESSE : Déploiement d'une Prestation de Service jeunes ; Développement « jeunesse et numérique » ;</p> <p>PARENTALITE : Inscription au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</p>

			(REAAP) des projets existants ; développement de l'offre de soutien à la parentalité.
Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS).	X		Appui individualisé ou collectif aux enfants. Implication des parents dans le suivi scolaire.
Plan mercredi intégré au PEDT		X	Mis en place avec le PEDT
Programme de Réussite Educative	X		<p>POUR LES ENFANTS : Accompagnement et orientation vers les structures adaptées, Accompagnement scolaire, Ateliers de langage et d'expression, activités de loisirs correspondant au besoin des enfants, Permanences de psychologues, sophrologues, Accueil des collégiens temporairement exclus.</p> <p>POUR LES PARENTS, Soutenir leur place et leur rôle de parents ; écoute et accompagnement personnalisés.</p> <p>Accompagnement et orientation vers les structures adaptées, Espace de Parole, Médiation scolaire, Atelier langage.</p>
Contrat Ville	X En cours de renouvellement		<p>COHESION SOCIALE : soutien aux familles monoparentales, solidarité intergénération avec un investissement dans la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, les activités physiques et sportives, promotion de la citoyenneté, lutte contre les discriminations.</p> <p>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : Création d'équipements, mobilité résidentielle, relation police/population, intégrer l'excellence environnementale et numérique, réduire la facture énergétique.</p> <p>DEVELOPPER ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI : Réduire de 50% l'écart entre le taux d'emploi des quartiers QPV et celui de l'agglomération. Présence de Pôle Emploi et de la mission locale, mobilisation des contrats aidés.</p> <p>PRIORITES TRANSVERSALES : Egalité Femmes/Hommes, Soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations, enjeux de la citoyenneté et de bien vivre ensemble.</p>

Chapitre II. Définition et Gouvernance du PEDT

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Montfermeil s'inscrit dans une démarche globale visant à répondre aux besoins éducatifs locaux de manière cohérente et harmonieuse. Ce chapitre se propose de définir les contours du PEDT et de préciser ses objectifs généraux et spécifiques, dans le but de renforcer la liaison entre les temps scolaires et périscolaires.

II.1. Le PEDT de Montfermeil : définition et vision

Le PEDT est un outil de collaboration local qui a pour finalité de rassembler les différents acteurs éducatifs de la ville de Montfermeil. Partant d'un état des lieux, il permet de définir des grands axes stratégiques et des objectifs opérationnels communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés sur la commune.

II.1.1. Amélioration de la Cohérence Éducative :

L'objectif principal du PEDT est de consolider la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant, notamment les temps scolaires et périscolaires. En renforçant cette liaison, le PEDT aspire à offrir un cadre éducatif cohérent et structuré, permettant à chaque enfant de s'épanouir pleinement dans un environnement stimulant et bienveillant.

II.1.2. Commande et ambition politiques :

II.1.2.1. Vision, mission et objectifs spécifiques :

Le PEDT s'articule autour d'une vision partagée de l'éducation, d'une mission clairement définie, et d'objectifs spécifiques adaptés aux besoins et attentes de la communauté éducative de Montfermeil.

II.1.2.2. Principes directeurs et valeurs sous-jacentes :

Le projet repose sur des principes directeurs et des valeurs telles que l'égalité des chances, la laïcité, le respect de la diversité et la promotion de la citoyenneté. Ces principes s'exprimeront à travers la mise en œuvre du PEDT.

II.1.2.3. Parentalité et Besoins des Familles :

Le PEDT se donne également pour mission de répondre aux attentes des parents et de prendre en compte les besoins des familles. En intégrant ces dimensions, le projet vise à créer un environnement éducatif inclusif et adapté aux réalités quotidiennes des familles, tout en favorisant une participation active des parents dans la vie éducative de leurs enfants. Par ailleurs, les avantages du PEDT pour les parents sont multiples :

- Les parents peuvent s'impliquer dans les activités éducatives et jouer un rôle actif dans l'élaboration et le suivi du PEDT.
- Le PEDT assure une continuité entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial), ce qui favorise un environnement éducatif stable et cohérent
- Grâce au PEDT, les activités proposées pendant les temps périscolaires sont très enrichissantes, ce qui contribue à l'épanouissement au développement personnel de l'enfant.
- Le PEDT vise à réduire les inégalités scolaires et d'accès aux loisirs, en mobilisant les ressources locales pour offrir des opportunités égales à tous les enfants.
- Le PEDT, notamment à travers le Plan Mercredi, favorise l'accès des enfants à des activités culturelles et sportives diversifiées.

- Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, en proposant des activités adaptées.
- Le PEDT encourage le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative, y compris les parents, ce qui améliore la communication et la compréhension mutuelle.

En somme, le PEDT offre un cadre structuré pour que les parents puissent contribuer et bénéficier d'une offre éducative enrichie et adaptée aux besoins de leurs enfants

II.2. Gouvernance et Pilotage du PEDT

II.2.1. Acteurs et instances de pilotage du PEDT

La gouvernance du PEDT revient au Comité de pilotage, c'est cette assemblée constituée des acteurs locaux et institutionnels qui valide le projet et qui le contrôle au minimum deux fois par an.

La composition du comité de pilotage sera la plus large possible pour représenter tous les acteurs du projet autour de l'éducation. Cette instance sera Présidé par Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué. La composition sera la suivante :

Le Maire Adjoint en charge de la politique éducative et culturelle ; un représentant du service départemental de la Jeunesse et des Sports. Madame la Directrice des Politiques éducatives. Responsable du service Enfance. Responsable des crèches. Directrice des affaires culturelles. Les représentants de la Direction des ALSH, les Coordinateurs enfance. La responsable du PRE. L'Inspecteur de l'éducation nationale. Les Directeurs des écoles Maternelles et Élémentaires, des ATSEM. Conseiller en développement CAF, Conseiller d'éducation populaire SDJES.

II.2.2. Rôle indispensable des comités de pilotage, techniques et de suivi

- Le principal rôle de cette instance est de prioriser les projets.
- De valider les grands axes et les objectifs pédagogiques.
- Assurer le suivi et la réalisation des objectifs du PEDT.
- Valider le bilan de l'année et les modifications éventuelles.
- Se donner les moyens pour que le PEDT reste un outil vivant indispensable de la politique éducative sur le territoire de Montfermeil.

II.2.3. Composition et rôle des instances techniques.

II.2.3.1. Création de Comités Techniques et de Suivi comme outils complémentaires

- ❖ Fonction et membres des comités, fréquence des réunions et rôle dans le suivi.
- ❖ Objectifs :
 - ✓ Avoir plus d'efficacité pour préparer et remonter les informations pour les comités de pilotage.
 - ✓ Composer des groupes de travail plus homogène en fonction des thématiques abordées.
 - ✓ Travailler sur des thèmes communs plus spécifiquement sur une tranche d'Age ou un domaine.

Exemple : Accueil des tout petits, **Temps du midi**, **Plan mercredi** et **temps extrascolaire**, **loi EGALIM** etc.

II.2.3.2. Le comité technique et son domaine d'intervention :

- ❖ La composition du comité technique sera restreinte pour plus d'efficacité et sera variable en fonction des thèmes abordés.

❖ **Domaines d'intervention (éducation, loisirs, soutien scolaire), membres et objectifs des groupes**

❖ **Objectifs :**

- ✓ Répondre plus spécifiquement au suivi du terrain.
- ✓ Des groupes thématiques pourront être créés pour répondre au besoin sur terrain pour un secteur restreint comme pour le périscolaire d'une école, des difficultés pour appliquer certains objectifs, apporter des outils et des réponses aux équipes etc...

Exemple de composition d'un groupe thématique : directeurs d'écoles, référents périscolaires, associations, cadres municipaux, coordinateur PEDT.

II.2.4. Réunions et Concertations

II.2.4.1. Calendrier et objectifs des réunions régulières, méthodes de concertation et retour d'information

Il reste indispensable d'expliquer les démarches et les objectifs du PEDT à l'ensemble des acteurs des acteurs locaux et aux partenaires. En outre, il s'agira d'animer de nombreux temps de présentation et d'explication auprès des professionnels de terrain.

II.2.4.2. Méthodologie :

Un rétroplanning annuel sera défini pour formaliser :

- Les comités de pilotages
- Les comités techniques
- Une ou plusieurs séances d'informations sur les démarches et les objectifs
 - Rendez-vous avec les responsables par secteur d'activités pour clarifier les points ou objectifs spécifiques.
 - Séances de travaux de groupes avec les acteurs pour expliquer la démarche générale **et les attendus**.

Diffusion de documents thématiques

- Processus de décision et consultation.

Chapitre III. Objectifs du PEDT

Les objectifs du PEDT s'appuient sur les projets de services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sport. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la Transversalité des services afin de favoriser la Continuité Éducative. La démarche nécessite d'intégrer les autres services à la population : Culture, Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté (DVQC), etc..

III.1. Projet de service PETITE ENFANCE

A partir des projets éducatifs des différentes structure de multi-accueil, formalisation d'un « socle » reprenant les principes éducatifs communs à l'ensemble du service.

III.1.1. L'enfant, une personne à part entière

III.1.1.1. Un être unique : respect de l'individualité de l'enfant

- Considérer que l'enfant est déjà est une personne à part entière
- Développer avec l'enfant une relation authentique, de personne à personne
- Individualiser l'accueil à partir des besoins personnels de chaque enfant
- Chaque enfant a son passé, sa culture, ses habitudes, il évolue selon son rythme et ses besoins
- Important de permettre à chaque enfant d'évoluer pas à pas, d'exprimer ses envies, ses goûts et ses choix.
- Dans les soins : ne pas manipuler l'enfant comme un objet mais comme un individu qui participe, sent, comprend et observe, sans contrainte, force ou surprise
- Juste équilibre à trouver entre les règles de vie en collectivité, et l'individualité de chacun
- Les enfants gardent leurs vêtements personnels pour préserver leur individualité
- Verbaliser, parler à l'enfant : prendre en compte la présence de l'enfant, Instaurer un dialogue, expliquer à l'enfant les informations le concernant, s'abstenir de parler de l'enfant devant lui comme s'il n'existait pas.

III.1.2. La structure multi-accueil, un lieu pour s'épanouir

III.1.2.1. Offrir un environnement propice à l'épanouissement de l'enfant

- Climat de confiance, détente et sérénité favorable à la bonne évolution de l'enfant
- Les différents temps (jeux, repas, soins de maternage...) comme des temps de plaisir partagé
- Garantir la qualité de la transition, en douceur, entre les différents lieux de vie de l'enfant
- Le jeu pour grandir intellectuellement, socialement, affectivement, et d'un point de vue moteur
- A travers le jeu : construire sa personnalité, développer le sens de l'écoute et de l'observation

III.1.2.2. Garantir le cadre pour gagner en autonomie

- Donner des repères à l'enfant : horaires, départs, doudou, rythme de sommeil...
- Aménagement de l'espace propice à la libre motricité : se mouvoir librement, apprendre à prendre des risques maîtrisés, en toute sécurité
- Libre activité, libre choix : Les adultes proposent des activités sans imposer, pour permettre à l'enfant de prendre des risques, explorer par lui-même le matériel et l'espace ;

- « Apprends-moi à faire seul » (inspiration Montessori) : laisser l'enfant s'orienter seul, prendre des initiatives
- Par le jeu et la parole, aider l'enfant à devenir « acteur » et plus seulement « spectateur »
- Autonomie : exister, s'exprimer, mais aussi respecter les limites (limites et règles comme cadre structurant)
- Apprentissage de la propreté

III.1.2.3. Initier l'enfant à la vie en société

- L'accueil de l'enfant lui permet de communiquer, échanger, s'exprimer, se confronter aux autres
- Des règles communes pour aider l'enfant à trouver sa place tout en respectant les autres
- Accompagner la séparation avec la famille

III.1.3. Une relation de co-éducation avec les parents et les partenaires

III.1.3.1. Les parents sont les 1ers éducateurs

- Ne pas chercher à se substituer aux parents mais à développer une complémentarité ;
- Respecter et préserver l'intimité de la famille lors des temps de retrouvailles ;
- Introduire les changements au fur et à mesure qu'ils sont sollicités par les parents et l'enfant (manger à la cuiller, apprentissage de la propreté...).

III.1.3.2. La nécessaire adhésion et implication des parents pour garantir la cohérence éducative

- Une relation d'écoute et confiance nécessaire pour la bonne intégration de l'enfant
- L'intérêt des parents au fonctionnement du multi accueil comme condition essentielle de la socialisation réussie des enfants
- La qualité de vie au sein de la structure repose aussi sur la qualité des liens entre l'équipe, les parents, et l'enfant.
- Différents temps dans l'année (les réunions parents/professionnels, fêtes au multi-accueil, conférences à thèmes) sont l'occasion de renforcer les liens entre les familles et avec les professionnels de la Petite Enfance
- Les parents doivent adhérer au règlement et aux règles de vie

III.1.3.3. Soutien à la parentalité

- Au-delà des missions d'accueil et d'encadrement, les équipes de la Petite Enfance ont le souci d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Rôle de l'équipe d'accompagner, soutenir et orienter les parents
- Les parents peuvent faire appel aux professionnels en cas de difficultés rencontrées dans l'éducation et leur enfant

III.1.3.4. Les relations partenariales des structures Petite Enfance :

Les structures multi-accueil sont amenées à échanger et à travailler en partenariat avec divers autres acteurs du champ éducatif et social, tant pour l'accompagnement des familles, le soutien aux structures ou le portage de projets.

- Partenaires sociaux : PMI, service social, PRE

- Partenaires institutionnels : CAF, Conseil départemental
- Associations de quartier, d'aide à l'emploi
- Services municipaux : médiathèque, ludothèque
- Centres de formation

III.2. Projet de Service ENFANCE

Les familles sont le 1er lieu d'épanouissement et de socialisation des enfants, et font donc des parents les 1ers éducateurs de l'enfant. Pour autant, **les centres de loisirs** offrent aux familles un lieu d'accueil, d'ouverture aux autres et d'épanouissement pour les enfants. C'est aussi un lieu de transmission et d'introduction à la **citoyenneté**.

III.2.1. Promouvoir l'Enfant, en tant que Citoyen de demain

- Favoriser le développement global de l'enfant : Compétences psychosociales, autonomie, esprit critique, capacité à trouver sa place au sein d'un groupe...
- Éveiller à la citoyenneté et au respect de valeurs fondamentales : égale dignité hommes-femmes, laïcité, la liberté de conscience...
- Sensibiliser au respect de l'environnement.

III.2.2. Transmettre Les Valeurs De La Culture Française

- Par la culture, doter les enfants d'un socle commun et fédérateur.
- Faire connaître, comprendre et aimer la culture, l'histoire et la langue française, notamment par la découverte de pratiques artistiques.
- Faire découvrir le patrimoine local et national.

III.2.3. Développer la Co-éducation

- **Avec les parents** : une relation de respect et de confiance, des moments partagés pour mieux se connaître et mieux entourer l'enfant, un soutien à la parentalité.
- **Avec les enseignants** : dans une relation de partenariat, développer les liens (communications, projets ...) entre l'école et le centre de loisirs dans une logique de continuité éducative.

Ces 3 objectifs politiques sont déclinés en plusieurs **axes stratégiques**, qui sont communs à l'ensemble du service Enfance, et fédèrent les équipes d'animation autour d'un **projet commun** dont l'enfant et ses parents sont au cœur. En effet, dans une logique d'**amélioration continue du service** et afin de soutenir les équipes d'animation dans leur rôle, la Mairie élabore, avec la Direction des Ressources Humaines, un **plan de formation**. Celui-ci est pluriannuel et s'articule autour de 6 axes :

- ❖ **AXE 1** : Développer les compétences fondamentales pour l'exercice du métier
- ❖ **AXE 2** : Renforcer, compléter les compétences ou professionnaliser
- ❖ **AXE 3** : Accompagner les encadrants au management
- ❖ **AXE 4** : Favoriser la prévention des risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- ❖ **AXE 5** : S'adapter aux outils informatiques
- ❖ **AXE 6** : Accompagner les projets d'évolution professionnelle

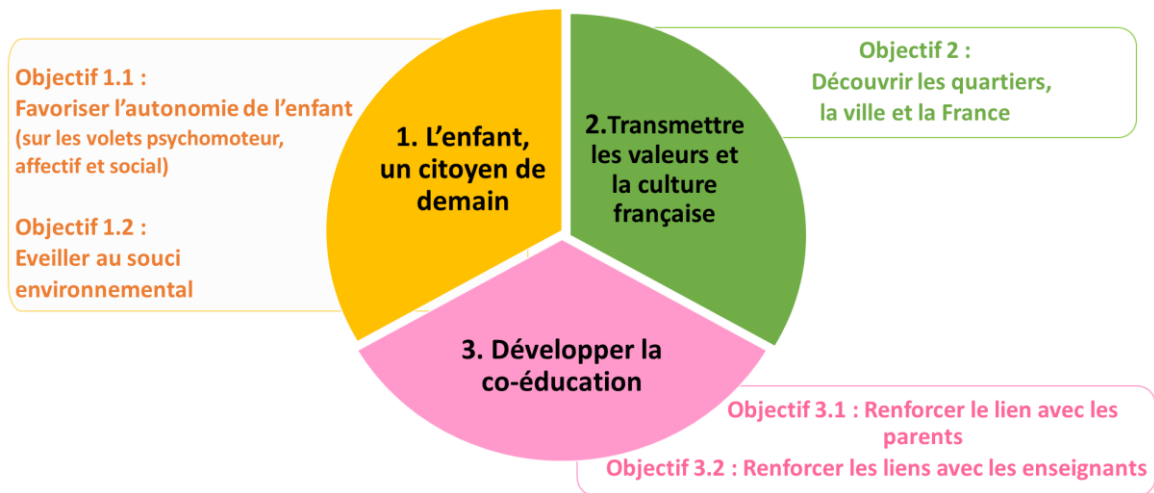


Figure 1 Récapitulatif de la Vision Politique en Axes Stratégiques

III.3. Projet de Service JEUNESSE

Le service JEUNESSE du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Montfermeil se dédie à l'accompagnement et au soutien des jeunes de notre commune dans leur parcours éducatif et personnel. En mettant en place des actions ciblées et adaptées, ce projet vise à répondre aux besoins spécifiques des adolescents et jeunes adultes, en leur offrant des opportunités variées pour s'épanouir, développer leurs compétences et s'engager activement dans la vie citoyenne. À travers une collaboration étroite avec les familles, les écoles et les partenaires locaux, le service JEUNESSE ambitionne de créer un environnement stimulant et inclusif, propice à la réussite et au bien-être de chaque jeune Montfermeillois.

III.3.1. Aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société

Le jeune est un adulte en devenir ; il s'agit donc de lui donner des clés pour devenir autonome, apprendre à être acteur de sa vie et préparer son intégration sociale.

- Gagner en autonomie pour être acteur de sa vie
- Devenir acteur dans la société pour contribuer au bien commun

III.3.2. Développer la co-éducation et la transversalité pour donner du sens et de la cohérence aux politiques éducatives

La famille, cellule de base de la société, est la 1^{re} communauté d'appartenance de tout être humain. Les parents sont donc les premiers éducateurs des enfants ; l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sont ainsi des auxiliaires, des aidants, qui doivent soutenir et conforter les parents dans ce rôle - tout en veillant au respect des principes et valeurs propres aux institutions.

- Reconnaître et soutenir le rôle essentiel de la famille
- Travailler en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative

Les attentes de ce projet de service :

- Clarifier le cadre du service Jeunesse : périmètre de rôle, missions de chacun
- Inscrire le service jeunesse dans les orientations politiques de la ville (suppose avoir des orientations politiques claires, que le service peut décliner dans ses projets et activités)
- Améliorer la visibilité du service et ses missions

- Clarifier les partenariats, développer la transversalité et la continuité éducative
- Transversalité entre les services, relations avec les partenaires extérieurs, du lien et de la cohérence entre les différents projets et dispositifs

La **démarche de projet de service** a volontairement été menée de manière **participative**, avec les équipes d'animation, afin d'être **nourrie par l'expertise des agents et leur expérience du terrain**, et encourager une pleine appropriation du projet par chacun des membres du service.

Le pilotage de la démarche a été **une collaboration entre la DIRPE, la Direction Générale, le service des Ressources Humaines et les élus**, afin de **croiser les regards, et de prendre en compte les enjeux et les contraintes de tous les acteurs concernés**.

III.4. Projet de Service SPORT

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement **à la construction et au développement de la personne et à la vie en société**. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter une **politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence** avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales menées par la collectivité.

III.4.1. Se construire personnellement et apprendre à vivre en société

- Développer des **vertus éducatives** (volonté, persévérance...), et des **compétences psychosociales** (avoir conscience de soi, gérer ses émotions, coopérer...),
- Transmettre des **valeurs**, apprendre à **vivre en société** (respect des règles, fairplay...),
- Se confronter au groupe, trouver sa place dans un **collectif**,
- Une éducation à la compétition pour faire fructifier ses **talents**, accepter et/ou **dépasser ses limites**.

III.4.2. Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion

- Offrir des moments sportifs conviviaux et **fédérateurs** qui contribuent au **dynamisme** de la vie locale,
- Favoriser la **mixité** sociale, culturelle et générationnelle entre les habitants. **S'enrichir des différences** des uns et des autres et rompre l'entre-soi,
- **Améliorer l'inclusion** des personnes vulnérables ou porteuses de handicap,
- Faire du sport un vecteur **de lien et de transversalité** entre les services municipaux.

III.4.3. Un niveau d'équipement à la hauteur des enjeux

- **De nombreux équipements** de qualité à disposition des écoles et des associations pour un entraînement de loisir ou de compétition,
- **Une vision stratégique de long terme** dans la gestion des équipements sportifs (via un plan pluriannuel de l'entretien et des investissements pour les équipements).

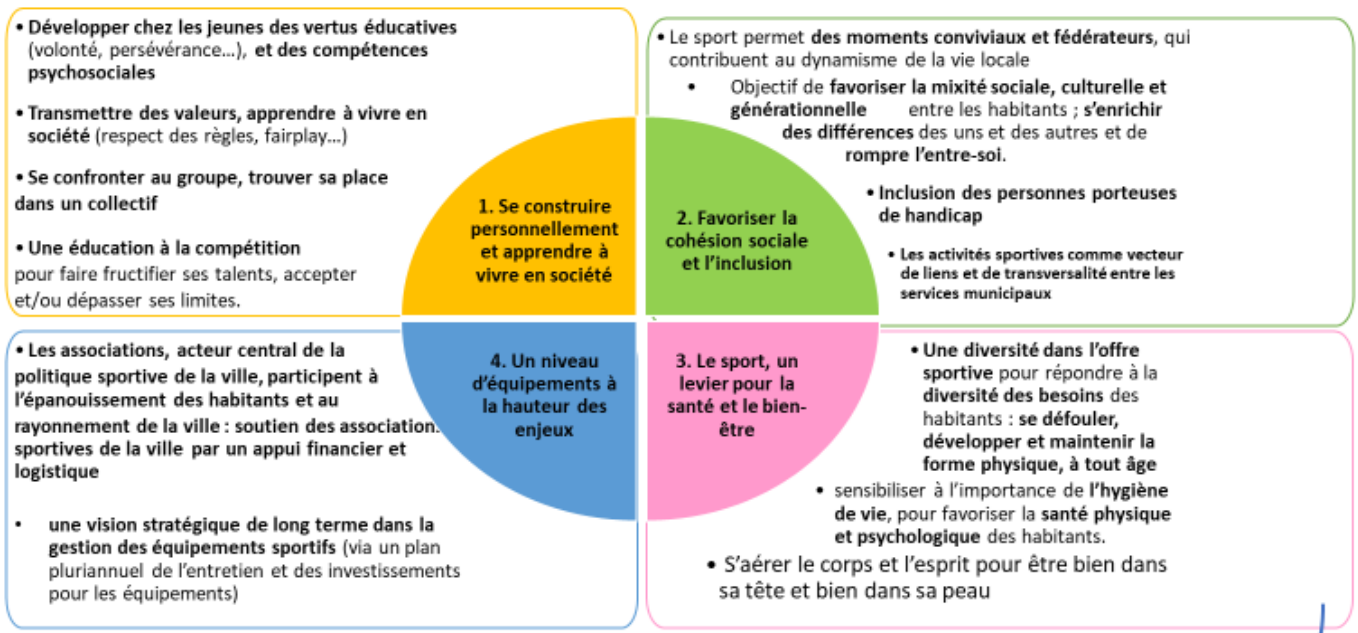
III.4.4. Un levier pour la santé et le bien-être

- **Répondre à la diversité des besoins** des habitants (se défouler, développer et maintenir la forme physique) par une offre sportive riche et variée, accessible à tout âge,
- Sensibiliser à l'importance de l'hygiène de vie pour favoriser la **santé physique et psychologique** des habitants,
- **S'aérer le corps et l'esprit** pour être bien dans sa tête et bien dans sa peau

Pour répondre aux orientations politiques, plusieurs axes de travail sont mobilisés :

- ❖ Développer **une vision stratégique de long terme** de l'offre en équipements sportifs (via un plan pluriannuel de l'entretien et des investissements pour les équipements)
- ❖ Optimiser **la visibilité, la lisibilité et l'attractivité** des activités proposées par le service des Sports (travail de communication et de valorisation de l'offre)
- ❖ Encourager et Soutenir **le dynamisme du tissu associatif sportif local** (soutien logistique, relations partenariales, posture de « facilitateur » ...)
- ❖ Renforcer **le travail en transversalité** avec les acteurs des politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales (animateurs des services Enfance et Jeunesse, acteurs de la santé, associations locales...)
- ❖ Améliorer les **conditions de travail des agents** en renforçant les moyens dédiés (coordination des éducateurs sportifs et des activités, formation, locaux, stationnement...)

Déclinaison des orientations politiques pour la Direction des Sports



Une ambition à rechercher en transversalité avec les acteurs des politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales (animateurs des services Enfance et Jeunesse, acteurs de la santé, associations locales ville...) et en partenariat avec les associations sportives de la ville.

Figure 2 Orientations Politiques pour la Direction des Sports

III.5. Objectifs Pédagogiques du PEDT de Montfermeil

A travers les projets de service précédents, le Projet Éducatif de Territoire de Montfermeil ambitionne de répondre de manière holistique aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes, tout en impliquant les divers acteurs de la communauté. Il vise également 7 finalités pédagogiques.

III.5.1. Renforcement de la Cohérence Éducative

- ✓ **Assurer la continuité éducative** : Harmoniser les activités scolaires et périscolaires pour offrir un parcours éducatif cohérent.
- ✓ **Favoriser la complémentarité** : Créer des synergies entre les différentes actions éducatives pour maximiser leur impact sur le développement des enfants.

III.5.2. Développement Personnel et Épanouissement

- ✓ **Encourager l'autonomie** : Proposer des activités qui développent la capacité des enfants à prendre des initiatives et à devenir indépendants.
- ✓ **Stimuler la créativité** : Offrir des ateliers et des projets artistiques, culturels et scientifiques pour développer l'imagination et l'originalité.
- ✓ **Promouvoir le bien-être** : Mettre en place des activités qui favorisent l'épanouissement personnel et le bien-être émotionnel des enfants.

III.5.3. Inclusion et Égalité des Chances

- ✓ **Assurer l'inclusivité** : Garantir l'accès aux activités pour tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap.
- ✓ **Favoriser l'égalité** : Proposer des activités qui encouragent l'égalité des sexes et la diversité culturelle.

III.5.4. Développement des Compétences Sociales et Civiques

- ✓ **Renforcer les compétences sociales** : Organiser des jeux et des projets collectifs pour améliorer les compétences en communication, en collaboration et en résolution de conflits.
- ✓ **Éduquer à la citoyenneté** : Sensibiliser les enfants aux valeurs de respect, de tolérance et de solidarité à travers des activités civiques et citoyennes.

III.5.5. Engagement des Familles et de la Communauté

- ✓ **Impliquer les parents** : Créer des opportunités pour que les parents participent aux activités et aux décisions concernant l'éducation de leurs enfants.
- ✓ **Collaborer avec les partenaires locaux** : Travailler avec les associations, les institutions culturelles et sportives locales pour enrichir l'offre éducative.

III.5.6. Promotion de la Santé et du Bien-être

- ✓ **Encourager l'activité physique** : Proposer des activités sportives régulières pour développer la motricité et les habitudes de vie saine.
- ✓ **Sensibiliser à l'hygiène de vie** : Intégrer des programmes de sensibilisation à la nutrition, au sommeil et à la gestion du stress.

III.5.7. Développement des Compétences Scolaires et Extrascolaires

- ✓ **Soutien scolaire** : Mettre en place des séances d'aide aux devoirs et de tutorat pour renforcer les apprentissages scolaires.
- ✓ **Enrichissement extrascolaire** : Proposer des activités variées (artistiques, scientifiques, culturelles) pour développer des compétences complémentaires.

En somme, du point de vue Pédagogique, le PEDT de Montfermeil se veut un cadre structurant et inclusif, visant à offrir une éducation globale et de qualité, en phase avec les besoins et les attentes des enfants, des jeunes, des familles et des acteurs éducatifs locaux.

III.6. Le Plan Mercredi : un efficace outil du PEDT

5 axes à adopter par le Comité de Pilotage

Axe 1 Répondre aux besoins de l'Enfant, Acteur de ses Loisirs et aux attentes des familles. Il s'agit de prendre en compte les besoins de l'enfant mais également ses envies :

- ✓ Prendre en compte les rythmes et les temps de l'enfant
- ✓ Favoriser l'implication et la participation des parents
- ✓ Garantir une communication active et efficace avec les familles

Axe 2 Articuler les projets pédagogiques avec les projets d'école dans la logique de la Continuité Educative

- ✓ Construire un pont entre les parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- ✓ Développer un travail de concertation et de co-construction entre l'éducation nationale et les accueils de loisirs

Axe 3 Permettre l'inclusion des enfants en situation d'handicap

- ✓ Renforcer la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des acteurs éducatifs
- ✓ Adapter les projets pédagogiques en fonction des besoins de chaque enfant accueilli
- ✓ Favoriser les échanges réguliers entre les ALSH et les parents.

Axe 4 Ancrer les activités dans le territoire

- ✓ Permettre la découverte de l'environnement, la connaissance de l'histoire, de la mémoire, du patrimoine local et national.
- ✓ Renforcer les partenariats locaux

Axe 5 : Permettre des actions éducatives variées favorisant le Loisir Éducatif

- ✓ Favoriser le développement d'activités attractives, diversifiées et accessibles à tous.
- ✓ Aménager les lieux et les espaces pour favoriser le bien être.

III.7. Les Partenaires Institutionnels du PEDT

III.7.1. Liste et rôles des partenaires (commune, écoles, associations, CAF, entreprises locales).

- La Direction des services départementaux de l'éducation Nationale du 93.
- La caisse d'allocation Familiale du 93

Le PEDT permet de rapprocher les services municipaux avec l'éducation nationale et de nouer des relations privilégiées avec les associations locales partenaires.

Le Groupe d'Appui Départemental GAD mis en place par le préfet, la DSDEN incluant la SDJES, la CAF est l'entité qui valide la conformité lors des commissions d'instruction.

III.7.2. Schéma pour comprendre qui est concerné par le PEDT et le plan mercredi

- Au centre du schéma : Les premiers concernés sont les **enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.**
- En première couronne du schéma : Les services spécialisés de la **petite-enfance ; des sports ; de l'animation, de l'enseignement, du social ; de la sante, de l'insertion ; de la prévention ; de la culture ;**
- En grande couronne du schéma : **Les parents ; la ville ; l'éducation nationale ; le conseil départemental, la région Ile-De-France, la CAF ; les associations, le CMEJ, les services de L'Etat ;**

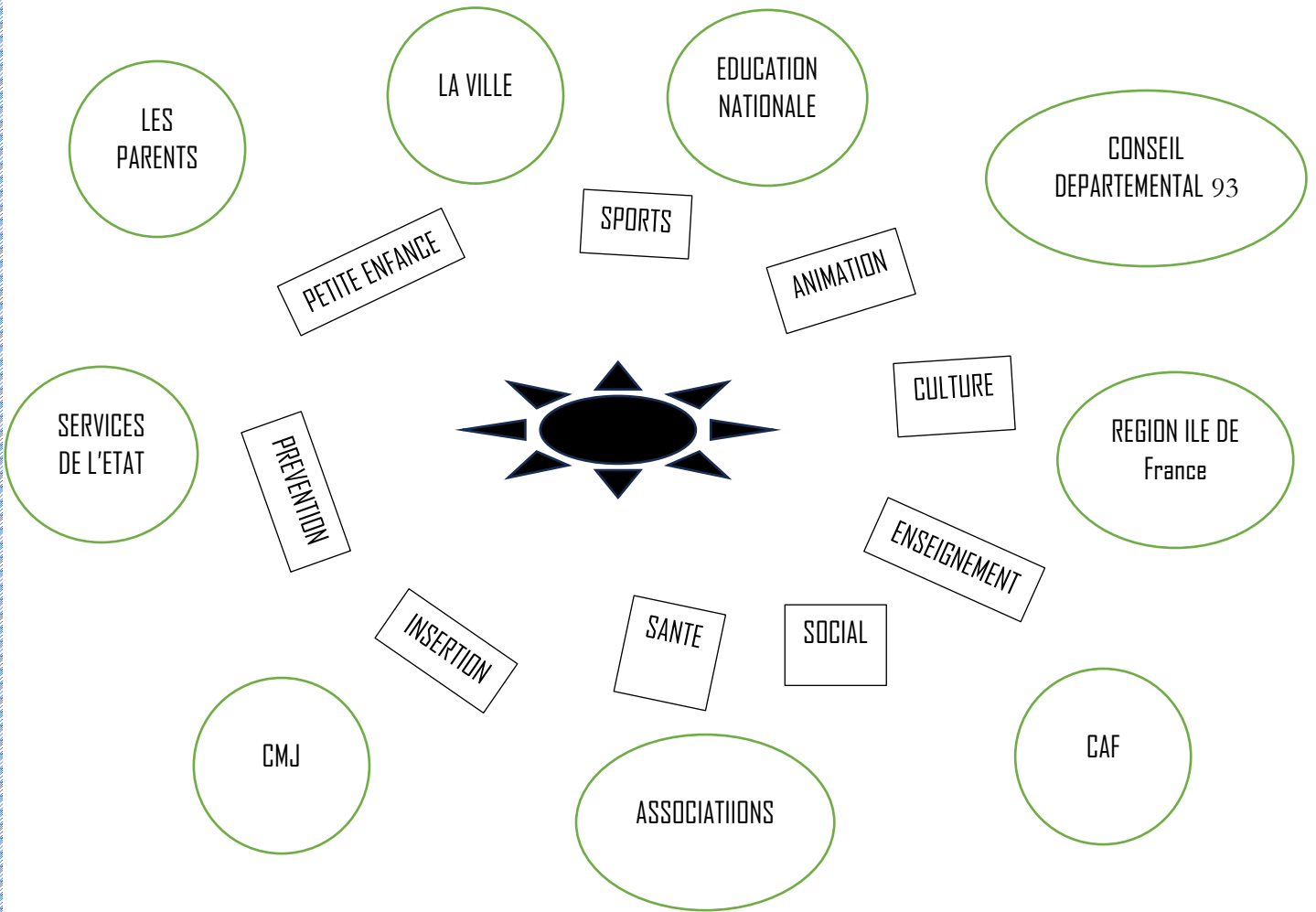


Figure 3 : Récapitulatif des Acteurs du PEDT et du Plan Mercredi

Chapitre IV. Organisation des Service et Structures d'Accueil

IV.1. Pôles de Services : Organisation et Rôles des Acteurs

IV.1.1. Organisation du Relai PETITE ENFANCE (RPE)

IV.1.1.1. Fonctionnement du RPE

Le relais petite enfance ouvre ses portes avec un professionnel responsable de l'activité de celui-ci. Afin de lui permettre de répondre à chacune de ses missions le relais s'organise par créneau d'activités : ateliers à destination des enfants et des professionnelles, accueil des familles, temps de rencontre et formation des professionnelles. Il est tenu au secret professionnel ainsi qu'à un devoir et une obligation de réserve.

IV.1.1.2. Les moyens humains au service du projet RPE

Le relais est doté d'un professionnel, responsable de l'ensemble des activités d'accueil, d'animation et administratives ciblant les professionnels et les enfants, les familles et la gestion de l'établissement. Aussi, afin de toucher le plus grand nombre de professionnels pour des temps de formation, le responsable travaille un à deux samedis par mois. Ce professionnel intégrant le service petite enfance, il complète une équipe pluridisciplinaire qui se soutient et s'entraide. La petite enfance travaille également en transversalité avec l'ensemble des services municipaux et divers partenaires afin de proposer au public ciblé des réponses les plus adaptées possible à leurs besoins.

Concernant l'entretien et l'hygiène des locaux et du matériel éducatif, le relais petite enfance sollicite un prestataire.

IV.1.1.3. Le planning et les actions

Le planning des activités se décline différemment en fonction de l'organisation de réunion le samedi matin pour les professionnels. La modification affecte un temps de gestion de l'équipement d'une part pour maintenir un repère constant des créneaux d'activités et d'autre part pour limiter l'augmentation du temps de travail du responsable. Ce dernier aurait comme impact des fermetures supplémentaires du relais.

IV.1.2. L'organisation du Service ENFANCE

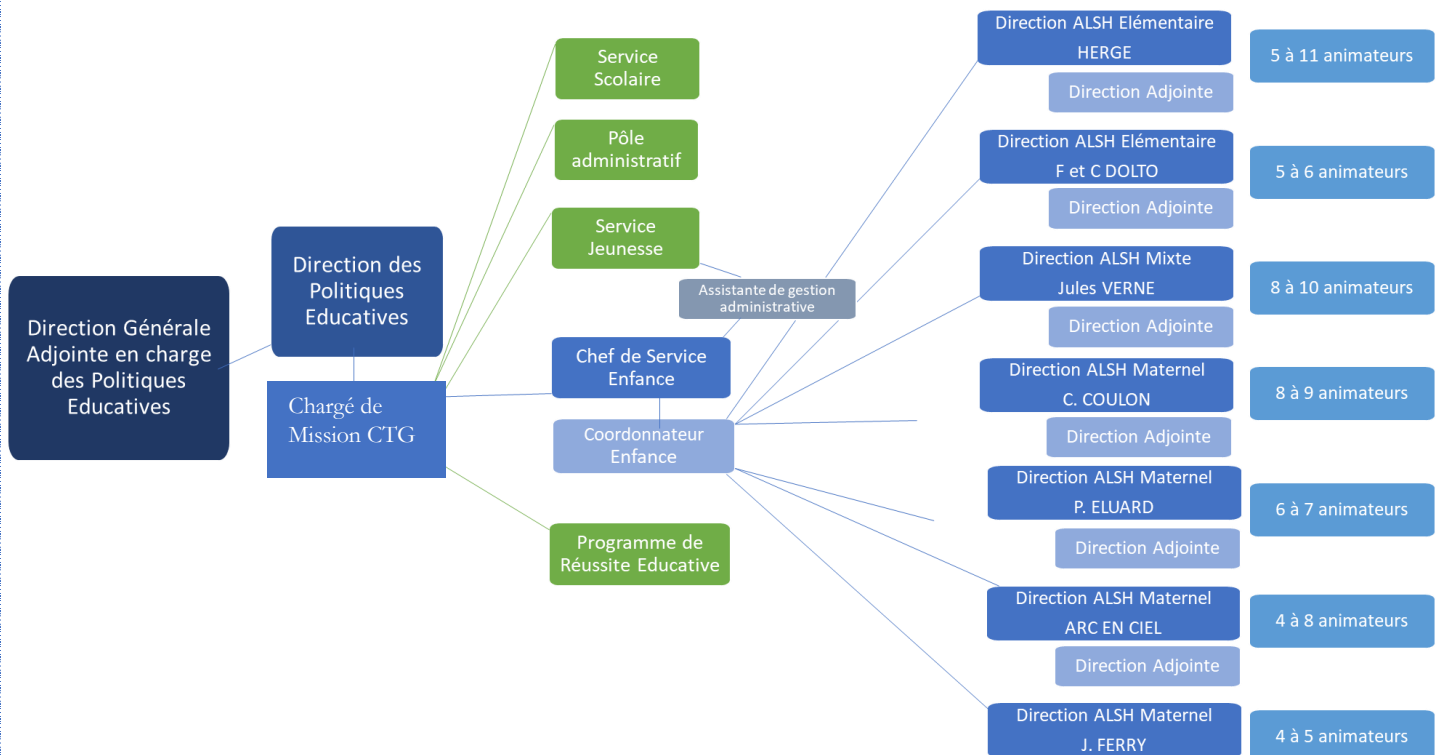
Le service Enfance est l'un des 5 services qui composent la Direction des Politiques Éducatives (DIRPE) de Montfermeil. Il est géographiquement positionné au Domaine Formigé, 1 boulevard Hardy.

IV.1.2.1. Les membres du service

Le service Enfance est composé d'un chef de service, de deux coordinateurs, et d'équipes d'animation elles-mêmes constituées d'animateurs permanents (titulaires et contractuels) et d'animateurs vacataires.

Selon les périodes, les équipes rassemblent entre 42 et 63 animateurs, répartis, en fonction des effectifs d'enfants accueillis, sur les 7 ALSH de la ville.

Figure 4 Organigramme de la Direction des Politiques Éducatives (DirPE)



IV.1.2.2. Rôles et Missions des parties prenantes du Projet de Service Enfance

Le service Enfance est sous la responsabilité d'un binôme constitué du chef de service et de coordonnateurs. Ils collaborent avec des binômes de Direction des ALSH et des Équipes d'Animation.

IV.1.2.2.1. Binôme constitué du Chef de Service et du Coordonnateur

Le trio chef de service et coordonnateurs est à l'interface entre la DIRPE et les ALSH.

Les missions suivantes lui incombent :

- Garantir la sécurité et le respect du cadre légal lors des différents temps d'accueil
- Encadrer les équipes d'animation, accompagner leur progression en lien avec le service des Ressources Humaines et assurer la gestion administrative liée aux effectifs
- Assurer la gestion budgétaire du service.
- Garantir la mise en œuvre des orientations éducatives émises par la collectivité
- Assurer le développement de la relation de confiance avec les familles, la collaboration avec les services municipaux et le partenariat avec les acteurs de la communauté éducative.

IV.1.2.2.2. Binômes de Direction des ALSH

Les équipes d'animation sont encadrées par un binôme de direction constitué d'un directeur et d'un directeur adjoint.

- Dans l'ensemble des missions, le directeur et le directeur adjoint travaillent **en collaboration étroite**.
- Le directeur adjoint assiste ou supplée le directeur dans ses fonctions.
- La pause méridienne est également sous la responsabilité du binôme de direction.
- Pour assurer la continuité de service et/ou en cas de situation d'urgence, les directeurs, les directeurs adjoints et les animateurs peuvent être sollicités pour compléter une équipe sur n'importe quel site

IV.1.2.2.3. Équipes d'Animation

Les animateurs sont pour les enfants des **adultes de référence** et veillent à adopter, en conséquence, une **posture exemplaire** qui allie **bienveillance et autorité**. Leurs principales missions consistent à :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants pendant les temps d'accueil péri et extrascolaires,
- Appliquer le projet pédagogique de l'ALSH,
- Favoriser et développer les relations avec les familles et les professionnels partenaires dans une logique de continuité éducative.

En dehors des temps d'accueil en centres de loisirs, les équipes assurent l'ensemble du travail administratif et pédagogique nécessaire pour garantir un **accueil sécurisé et de qualité** au sein des structures.

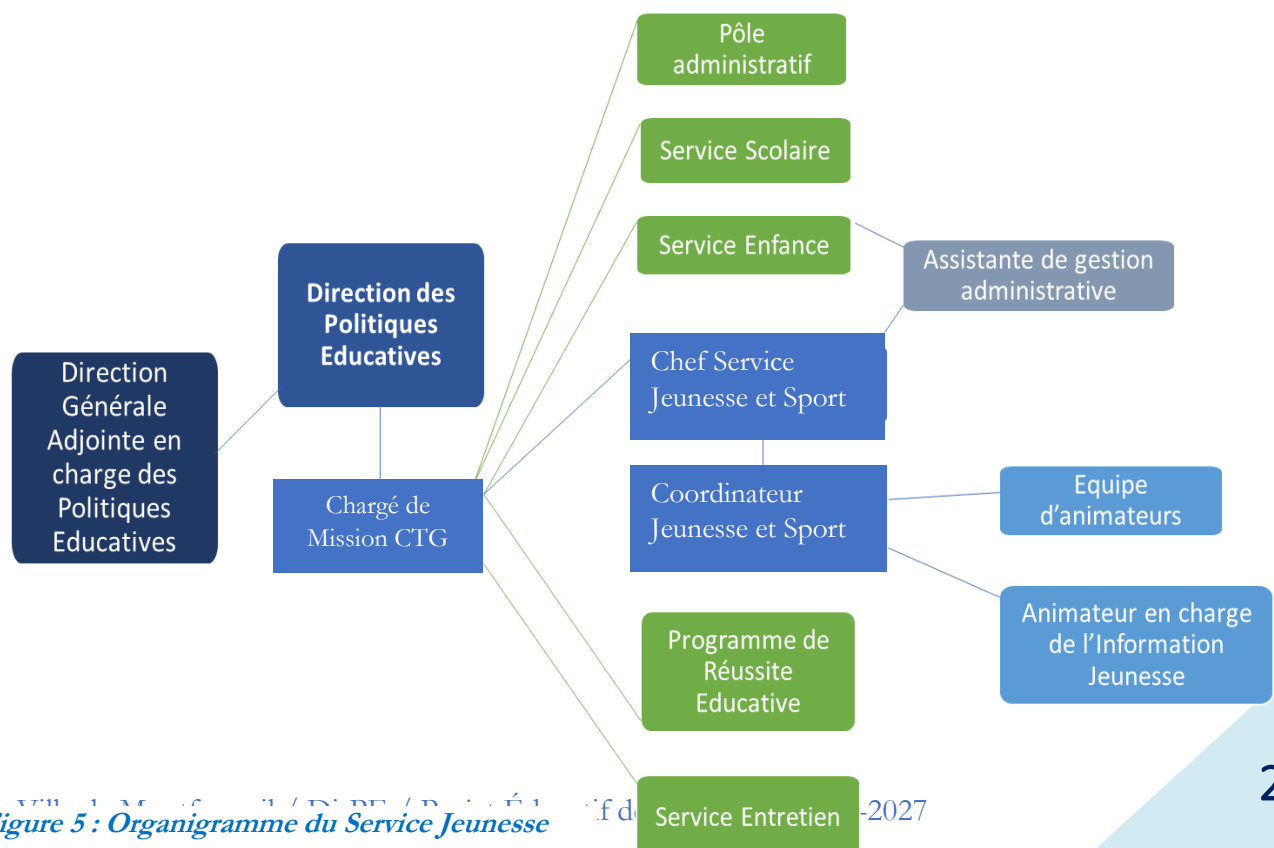
IV.1.3. L'organisation du service JEUNESSE

Le "Projet de service JEUNESSE" s'inscrit dans le cadre du PEDT, avec pour ambition de répondre aux attentes et aux besoins spécifiques des jeunes de notre commune. Ce projet vise à créer un environnement dynamique et propice à l'épanouissement personnel et collectif des adolescents et jeunes adultes. En mobilisant divers acteurs éducatifs et en proposant des activités variées et enrichissantes, nous souhaitons offrir aux jeunes de Montfermeil des opportunités de développement, de participation citoyenne et de réussite éducative, tout en renforçant les liens sociaux et intergénérationnels au sein de notre communauté.

Mise à disposition des gymnases sur les temps scolaires, péri et extrascolaire. Participation d'éducateurs sportifs dans les différents cycles scolaires

Convention avec la piscine de Gagny afin que les scolaires bénéficient de l'accès.

IV.1.3.1. Les membres du service Jeunesse



IV.1.3.2. Le service jeunesse et ses actions

Les activités sportives sur les temps péri- et extrascolaires

	Babysport	EMIS (Ecole Municipale d'Education Sportive)	PMS (Pôle Municipal Sportif)
Contenu	Initiation sportive pour les enfants de 3-5 ans	Initiation à diverses activités sportives (basket, hand, ultimate, escalade, jeux d'opposition, badminton, rugby...) pour les enfants de 5 à 11 ans	Pratique sportive libre pour les jeunes de 12 à 25 ans
Objectifs	Initiation au sport adaptée aux tout-petits	Initier à différents sports	Permettre un espace de pratique sportive libre mais encadrée et accompagnée par des professionnels
Educateur responsable	Catherine Sciarani et Allan Lemaire	Yanis Azizi	Emilie Beaumont
Nombre de participants pour l'année 2021-2022	12 + liste d'attente	71	25-30 (fréquentation 2020-2021)

Figure 6 : Activités Sportives hors Scolaires

IV.1.3.3. Trois Pôles au service de la JEUNESSE : Animation – Médiation – Information JEUNESSE

Articulation des 3 pôles du service Jeunesse : Animation, Médiation et Information Jeunesse

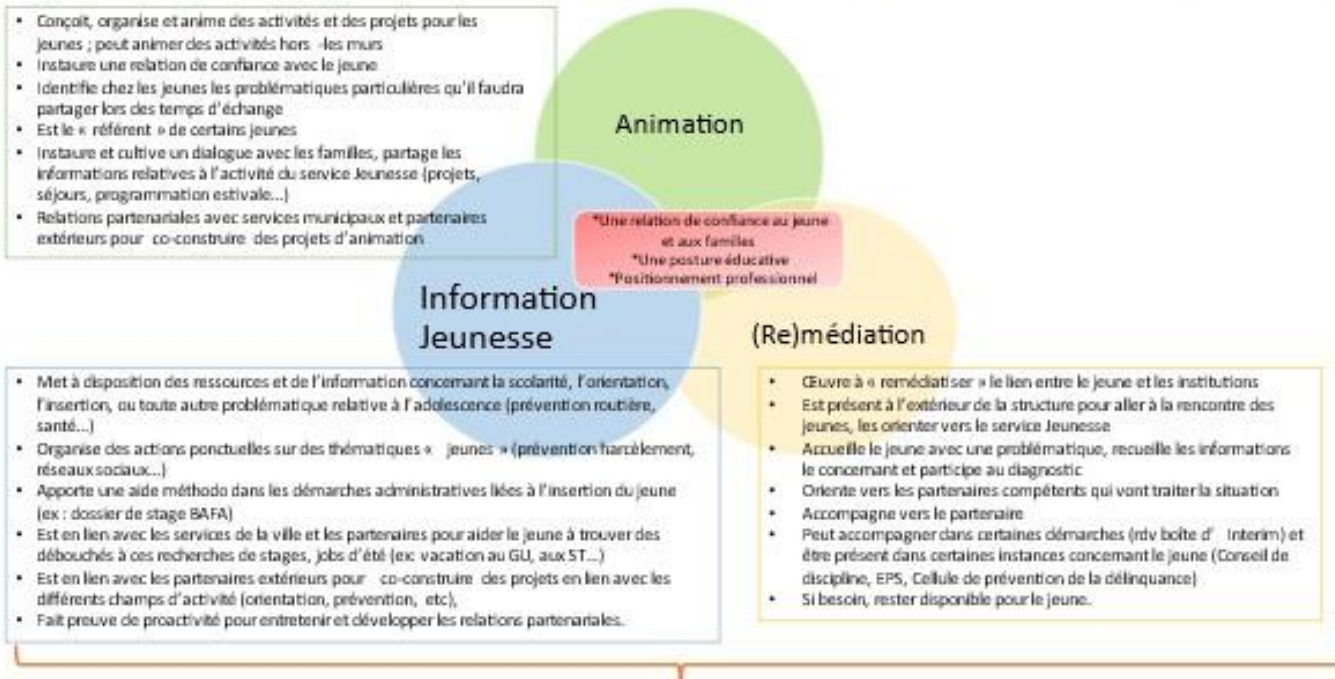


Figure 7 Récapitulatif 3 Pôles du Service JEUNESSE

IV.1.3.4. L'accueil des 12/25 ans

Liste des Collèges

Nom du collège en zone REP	Adresse postale	Téléphone
Jean Jaurès	43, avenue Jean Jaurès	01 43 30 56 63
Pablo Picasso	59 rue du Lavoisier	01 43 88 32 00

IV.2. Les Structures d'Accueil

IV.2.1. L'accueil des 0/3 ans : structures et programmes spécifiques

Dispositifs existants, projets d'amélioration et critères de qualité.

Montfermeil compte :

- 247 places en crèches collectives dans 4 établissements Municipaux.
- 12 places dans une micro-crèche lucrative.
- 69 Assistantes maternelles libérales qui peuvent accueillir chacune jusqu'à 4 enfants.
- Une Maison d'Assistantes Maternelles MAM privée qui accueille jusqu'à 12 enfants
- Une halte-garderie éphémère de 20 places
- Places d'urgences en fonction des besoins.

Il y a actuellement 4 établissements d'accueils du jeune enfant sur la ville :

- Ils fonctionnent conformément aux instructions en vigueur de la Caisse d'Allocations Familiales et dans le respect de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

IV.2.1.1. Classement des établissements de la Petite Enfance selon les capacités d'accueils :

Ouverture	Nom du Multi-Accueil	Adresse postale	Effectifs/Âge
Catégorie des très grandes Crèches d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 60 places			
7h00 à 19h00	La Source	54, rue Bargue	94 places pour les enfants de 2 mois ½
8h00 à 18h30	Les Lucioles	6, rue Henri Barbusse	88 places pour les enfants de 2 mois ½
Catégorie des grandes Crèches d'une capacité d'accueil comprise entre 40 et 59 places			
8h00 à 18h00	La vie en Herbe	64, rue Henri Barbusse	40 places pour les enfants de 3 mois
Catégorie des Crèches d'une capacité d'accueil comprise entre 25 et 39 places			
8h00 à 18h00	Les Frimousses	2-4, place Notre-Dame des Anges	25 places pour des enfants de 1 an

IV.2.1.2. Missions Relais Petite Enfance

Relais petite enfance va ouvrir le 1^{er} juillet 2024. - Parents - Employeurs - Médiation - Accompagner les professionnels - Aides des Contrats

IV.2.1.2.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

IV.2.1.2.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

- Informer les professionnels sur le métier
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- Organiser des ateliers d'éveil
- Accompagner le parcours de formation des professionnels

Thème 3 : lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel

IV.2.1.2.3. Encadrement et rôle des professionnels des RPE

Le taux d'encadrement est de :

- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas.
- 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels qualifiés : puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières, agents polyvalents diplômé ou non du CAP petite enfance ou d'une qualification reconnue, agents techniques pour la préparation des repas et l'entretien, d'agents administratifs.

Le suivi des enfants en collaboration avec les infirmières et les autres équipes pluridisciplinaires est assuré par un médecin.

Une psychologue intervient régulièrement pour soutenir les équipes dans leur mission d'accueil de qualité des jeunes enfants et de la prise en compte de leurs besoins.

Les équipes sont formées pour accueillir des publics spécifiques :

➤ **Accueil des enfants en situation d'handicap ou atteint d'une affection chronique :**

Les structures accueillent à la demande des parents des enfants porteurs d'handicaps au nom de la solidarité de la collectivité. Cette action vise à assurer l'accès de l'enfant aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de vie. Ceci garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.

➤ **Parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle :**

Nous mettons en place des accueils en direction des enfants dont les familles sont en insertion sociale ou professionnelle dans l'intérêt de libérer du temps à ces parents afin de leur permettre d'être dans une démarche de formation et de recherche d'emploi. Nous accueillons leurs enfants sur des créneaux horaires adaptés réguliers ou occasionnels.

➤ **Aspect économique pour les familles ; aides suivant QF politique tarifaire**

Contrairement à la politique tarifaire mise en place pour les autres prestations municipales les prix des prestations de la Petite Enfance (crèches) restent soumis aux modes de calculs fixés par la CAF. Ce tarif correspond à un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille et de l'éventuelle présence d'enfants porteurs d'handicaps percevant la prestation familiale associée, dans la limite d'un plancher et d'un plafond définis annuellement par la CAF selon un barème national.

IV.2.2. Les écoles des 3/6 ans : détail des activités périscolaires proposées.

Nb	Nom de l'ALSH	Adresse postale	Effectif 2023/2024
1	Arc-en-ciel (en zone REP) + ALSH périscolaire matin et soir	32 rue de la Tuilerie	152 élèves inscrits
2	Christiane Coulon (en zone REP) + ALSH périscolaire matin et soir	25/27 rue de Courtais	175 élèves inscrits
3	Jean-Baptiste Clément (en zone REP) + ALSH périscolaire matin	16/18 rue Berthe Morisot	135 élèves inscrits
4	Joliot Curie	3, avenue Montgolfier	189 élèves inscrits
5	Jules Ferry + ALSH périscolaire matin et soir	167, avenue Gabriel Péri	228 élèves inscrits
6	Paul Eluard + ALSH périscolaire matin et soir	7, rue de l'Eglise	151 élèves inscrits
7	Victor Hugo (en zone REP) + ALSH périscolaire matin	58, boulevard Bague	128 élèves inscrits
Dédoulement des grandes sections maternelles en zone REP			

1 Classe de toute Petite Section

IV.2.3. L'accueil des 6/12 ans : Activités périscolaires, offres éducatives et critères de qualité

Nb	Nom de l'École	Adresse postale	Effectif 2023/2024
Liste des écoles élémentaires de Montfermeil			
1	André Champy (en zone REP)	12, rue Delagarde	252 élèves inscrits
2	Christiane Coulon (en zone REP)	22/24 rue de Courtais	214 élèves inscrits
3	Henri Wallon	9, rue Maurice Berteaux	222 élèves inscrits
4	Jean-Baptiste Clément (en zone REP)	10/14 rue Berthe Morisot	199 élèves inscrits
5	Juliot Curie	3, avenue Montgolfier	399 élèves inscrits
6	Jules Ferry	145, avenue Gabriel Péri	215 élèves inscrits
7	Paul Eluard + ALSH périscolaire matin	1-5 boulevard de l'Europe	317 élèves inscrits
8	Victor Hugo (en zone REP)	56, boulevard Bargue	281 élèves inscrits
Dédoublage des CP ET CE1 en zone REP			
	UPE2A		
	3 ULIS		
Ecoles privées Maternelle et élémentaire			
9	Sainte Jeanne d'Arc (Sous Contrat)	16, rue Henri Barbusse	Effectif (à compléter)
10	École des Découvertes (Hors Contrat)	Rue du jeu d'arc	10 élèves inscrits

IV.2.4. Description des types d'activités périscolaires proposées (culturelles, sportives, de loisir)

Quelques précisions sur la notion d'activités périscolaires de qualité :

- ✚ Les activités proposées favorisent le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.
- ✚ Elles ne se limitent pas à des activités dites d'éveil, mais prennent en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.
- ✚ Elles recherchent la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école.
- ✚ Elles respectent les rythmes de vie des enfants, garantissent leur sécurité physique et affective, facilitent leur socialisation et leur permettent de se construire en tant que citoyen.
- ✚ La participation des enfants au choix et à l'organisation des activités est recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leur temps de loisirs.
- ✚ L'organisation des activités (type d'activités, durée, horaires) est déterminée prioritairement par l'intérêt des enfants, tout en garantissant dans toute la mesure du possible la diversité et la complémentarité des propositions.
- ✚ Les activités s'articulent, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives (APS).
- ✚ La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs du PEDT.
- ✚ Les activités organisées dans le cadre du PEDT sont, dans la mesure du possible, ouvertes aux enfants porteurs de handicap.
- ✚ Les modalités d'accueil des enfants handicapés sont intégrées dans les projets éducatifs et pédagogiques des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Le projet éducatif de l'organisateur prend en compte les spécificités de l'accueil lorsque celui-ci reçoit des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé.

IV.2.5. Journée type et emploi du temps des créneaux périscolaires et extrascolaires en maternel et élémentaire :

Jour	Période	Activité	Horaire
Temps périscolaires			
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Accueil du matin	Accueil des enfants	7h00 à 8h20
	Temps scolaire	Cours et activités scolaires	8h20 à 11h50
	Pause méridienne	Déjeuner et temps libre	11h50 à 13h50
	Accueil périscolaire du soir	Activités périscolaires	16h20 à 19h00
Temps périscolaires des semaines des temps scolaires et semaines extrascolaires			
Mercredi Élémentaires	Accueil du matin	Accueil des enfants	7h00 à 9h00
	Temps libre	Présentation des activités	9h00 à 9h45
	Activités du matin	Activités éducatives	9h45 à 11h15
	Temps libre	Jeux libres	11h15 à 12h00
	Repas	Déjeuner	12h00 à 13h00
	Temps calme	Repos	13h00 à 14h00
	Activités de l'après-midi	Activités éducatives	14h00 à 15h45
	Goûter	Collation	16h00 à 16h45
Accueil du soir	Activités périscolaires	17h00 à 19h00	
Temps périscolaires des semaines des temps scolaires et semaines extrascolaires			
Mercredi Maternels	Accueil du matin	Accueil des enfants	7h00 à 9h00
	Temps libre	Présentation des activités	9h00 à 9h45
	Activités du matin	Activités éducatives	9h45 à 11h15
	Temps libre	Jeux libres	11h15 à 12h00
	Repas	Déjeuner	12h00 à 13h00
	Temps calme	Sieste pour les plus petits	13h15 à 15h00
	Activités pour les plus grands	Activités éducatives	14h30 à 15h45
	Goûter	Collation	16h00 à 16h45
	Accueil du soir	Activités périscolaires	17h00 à 19h00

IV.2.6. Politique tarifaire des accueils de loisirs⁴

La Municipalité a mis en place un nouveau mode de calcul⁵ des tarifs des prestations communales qui vise :

- L'équité avec un tarif proportionné à leurs ressources.
- La simplicité pour permettre un calcul tarifaire sur des données fiables et facile à obtenir.

Pour exemple une journée complète en centre de loisirs reviendra pour une famille suivant son Taux de Participation Individualisé spécifique de 4.46 € à 14.50 € (restauration scolaire comprise).

⁴ Voir Délibération du Conseil Municipal en annexe

⁵ Les prix des prestations de la petite enfance (crèches) restent soumis aux modes de calculs fixés par la CAF.

IV.2.7. Liste des accueils de loisirs élémentaires et/ou maternels de Montfermeil

Nb	Nom de l'ALSH	Adresse postale
Liste des ALSH maternels		
1	Arc-en-ciel	32 rue de la Tuilerie
2	Christiane Coulon	25/27 rue de Courtais
3	Jules Ferry	167, avenue Gabriel Péri
4	Paul Eluard	7, rue de l'Eglise
Liste des ALSH élémentaires		
5	Françoise et Catherine DOLTO	177, avenue Gabriel Péri
6	HERGE	5, rue Corot
ALSH Mixte maternel et élémentaire		
7	Jules VERNE	11-13 avenue du général Morin

Récapitulatif de la Fréquentation des Temps d'activités Périscolaire sur l'année scolaire 2022-2023

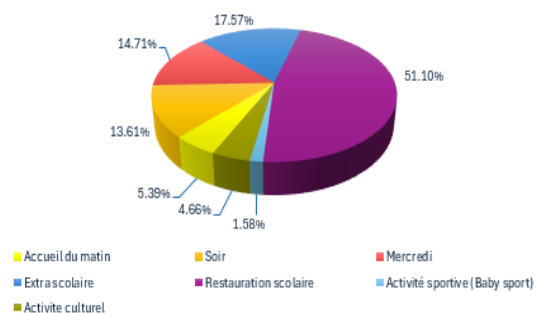
Ecoles maternelles soit 1136 écoliers

7 MATERNELLES	Nb d'enfants présents en moyenne par jour pour l'ensemble des écoles	% de fréquentation sur l'ensemble des écoles
Accueil du matin	61.27	5.39%
Soir	154.61	13.61%
Mercredi	167.05	14.71%
Extra scolaire	199.60	17.57%
Restauration scolaire	580.50	51.10%
Activité sportive (Baby sport)	18	1.58%
Activité culturel	53	4.66%

Ecoles élémentaires soit 1963 écoliers

8 ELEMENTAIRES	Nb d'enfants présents en moyenne par jour pour l'ensemble des écoles	% de fréquentation sur l'ensemble des écoles
Accueil du matin	64.06	3.26%
Soir	116.48	5.96%
Mercredi	169.62	8.64%
Extra scolaire	120.91	6.15%
Restauration scolaire	963.05	47.53%
Activité sportive (Baby sport)	60	3.05%
Activité culturel	169	8.60%

Répartition de la fréquentation des écoles maternelles pour 1136 écoliers



Répartition de la fréquentation des écoles élémentaires pour 1963 écoliers

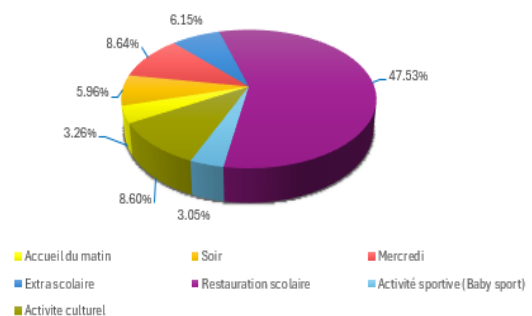


Figure 8 : Fréquentation Activité Périscolaires 2022-2023

IV.2.8. Données chiffrées de fréquentation des centres de loisirs CENTRE DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES MATERNELS :

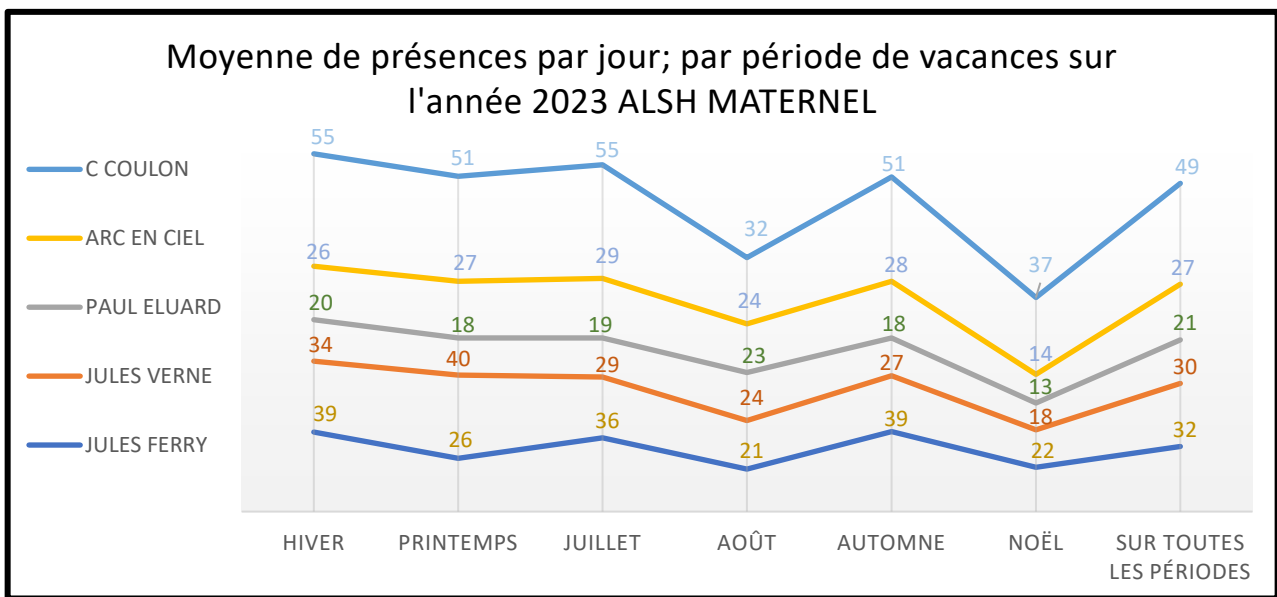
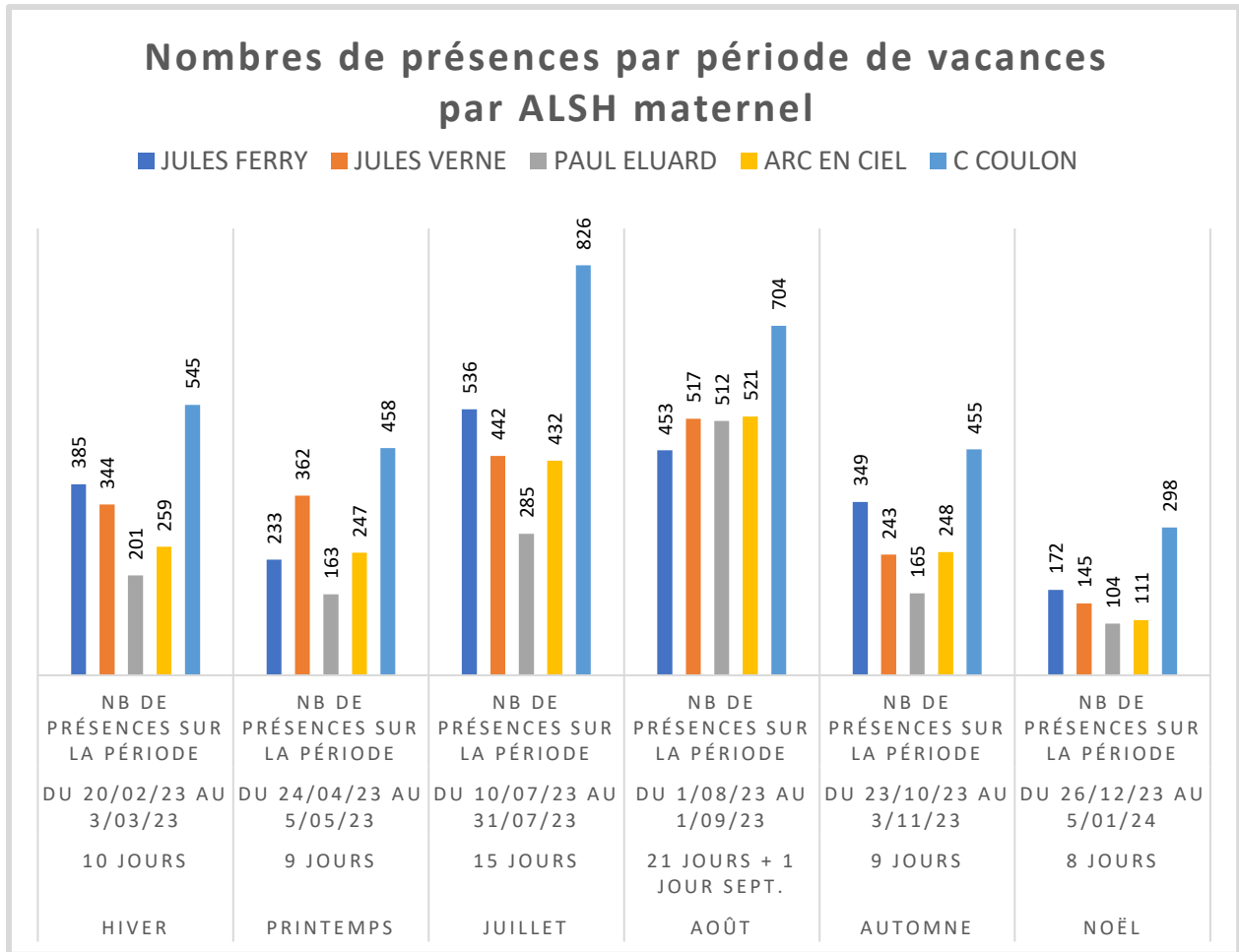
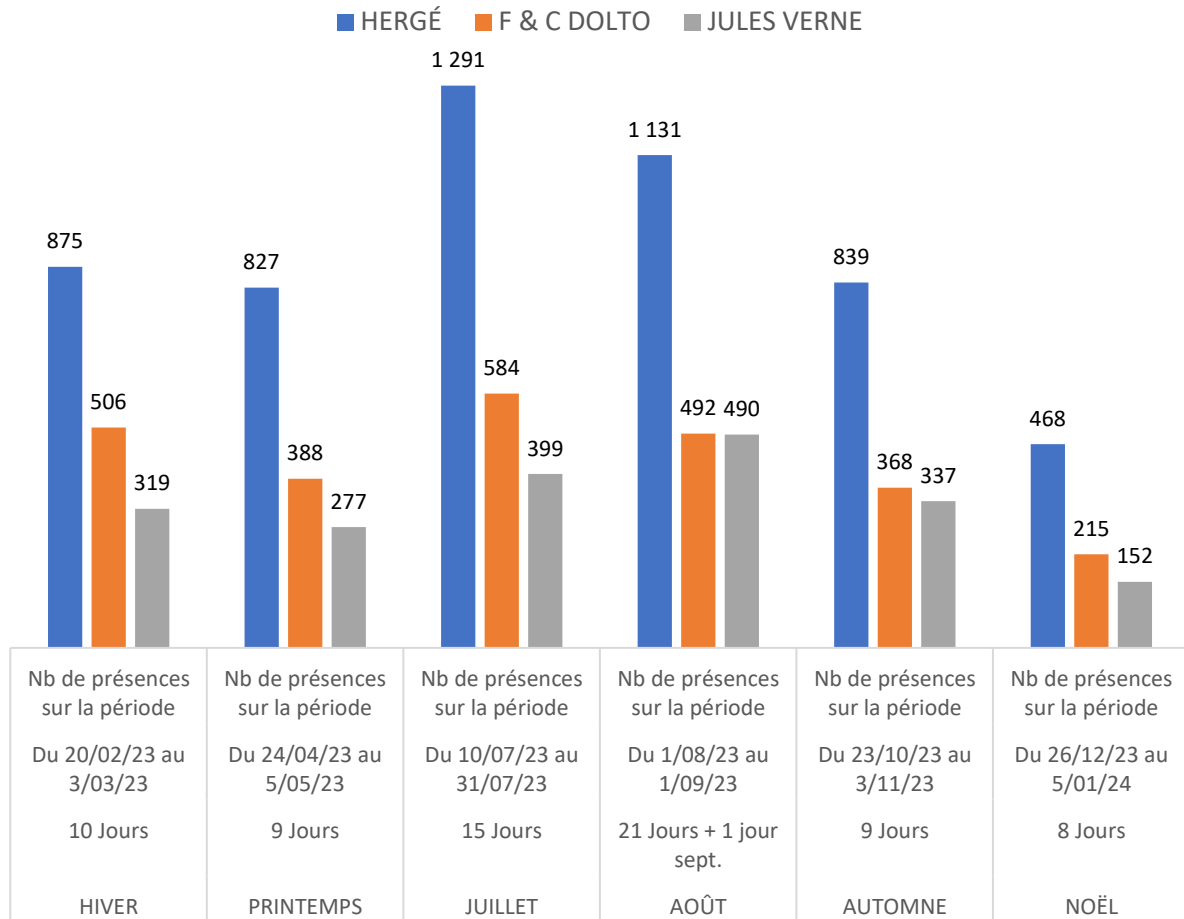


Figure 10 Centre de Loisirs Extrascolaires Maternels

CENTRE DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ELEMENTAIRES :

Nombres de présences par période de vacances par ALSH Élémentaire



Moyennes de présences par jour; par période de vacances sur l'année 2023 ALSH ÉLÉMENTAIRE

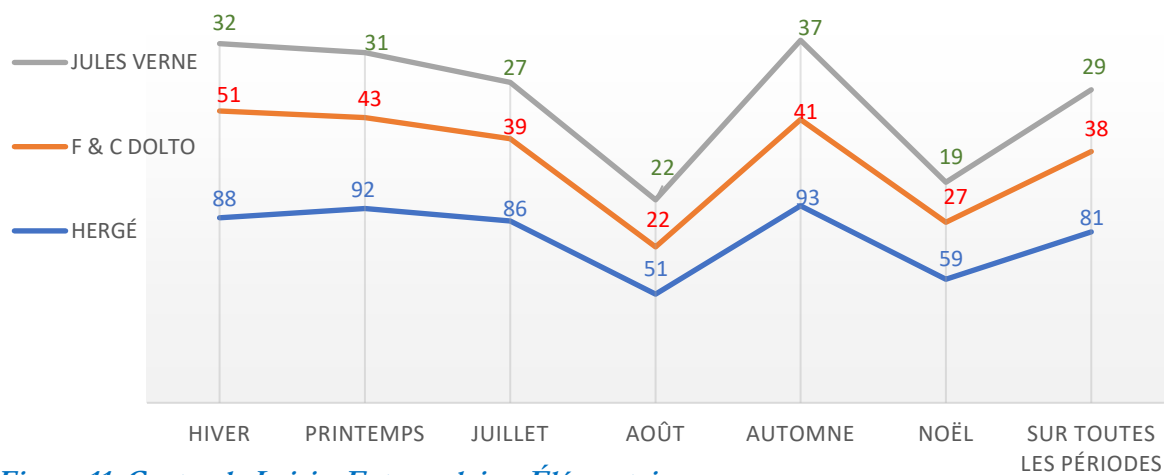


Figure 11 Centre de Loisirs Extrascolaires Élémentaires

CENTRE DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES MIXTE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

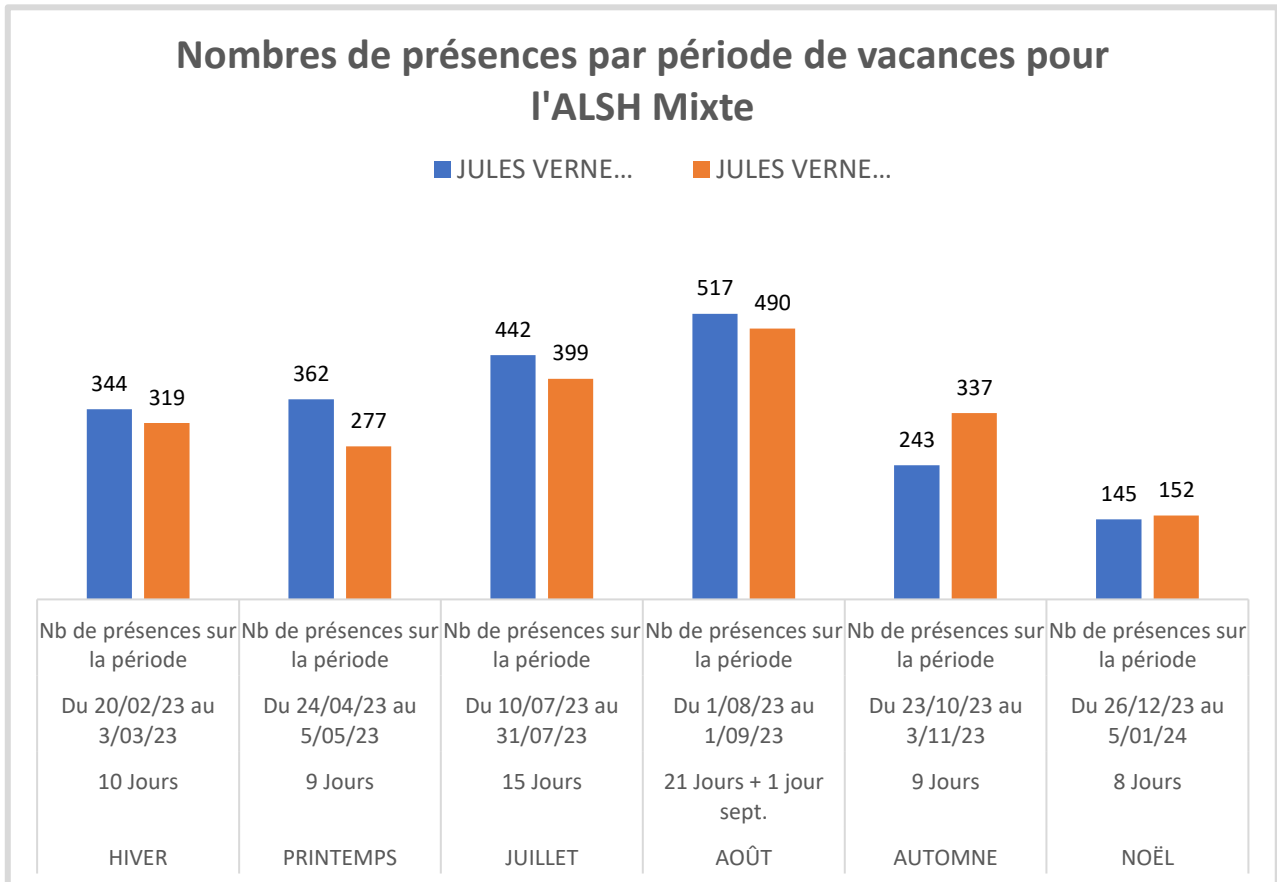
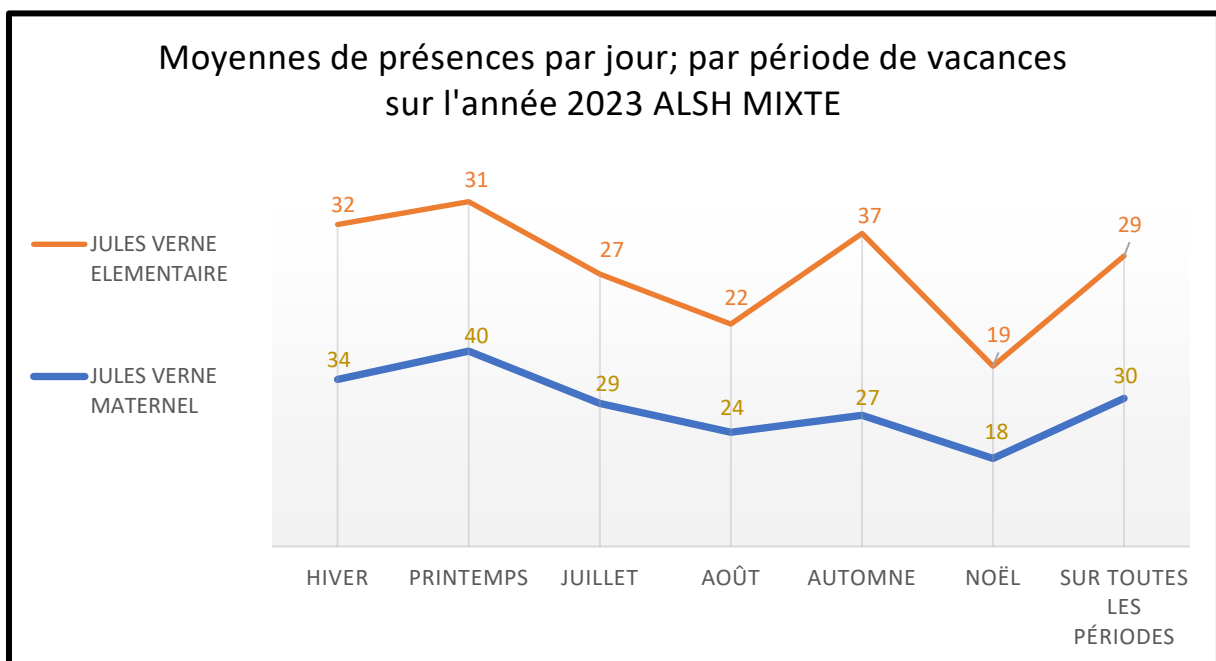


Figure 12 Centre de Loisirs Extrascolaires ALSH Mixte



IV.3. Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

- Objectifs, actions, dispositifs intégrés et résultats attendus.

IV.3.1. Le programme de réussite éducative travaille sur 4 axes :

IV.3.1.1. La scolarité

- ✓ Soutenir le parcours éducatif et individuel de l'enfant et du jeune.
- ✓ Prévenir les difficultés d'apprentissage et de décrochage scolaire.
 - Ateliers de langage avec les maternelles
 - Ateliers d'expression avec les élémentaires
- ✓ Médiation scolaire.

IV.3.1.2. La santé

- ✓ **Diagnostiquer des problèmes de santé ou sanitaires non pris en charge pour une orientation médicale.**

IV.3.1.3. Le Soutien à la parentalité

- ✓ Accompagner les parents dans le parcours éducatif des enfants.
- ✓ Violence conjugales, verbales, physiques.
- ✓ Divorces, décès,
- ✓ Débats sur les sujets sociaux des jeunes

IV.3.1.4. L'accès à la culture, le sport et les loisirs

- ✓ Ateliers sportifs
- ✓ Sorties familles pour un rapprochement social

IV.3.2. Bénéficiaires – Principes – Modalités

Il intervient pour un public de 2 à 18 ans.

3 grands principes pour intervenir : - Gratuité - Confidentialité - Libre adhésion

Le public est orienté principalement par l'éducation Nationale ou par des demandes personnelles des familles pour aider à résoudre des problématiques liés à la scolarité, mais aussi sanitaires, sociales ou familiale.

Chaque situation est présentée après diagnostic en commission pour prendre une décision de proposer un parcours ou de ne pas proposer d'intervenir directement :

- Si la décision est prise de ne pas prendre en charge une réorientation adaptée est proposée.
- Si le jeune est pris en charge, un parcours avec des objectifs est mis en place. Celui-ci peut être par exemple de soutenir la famille, une ouverture culturelle avec la mise en place des actions adaptées.

IV.3.3. Educateurs - Acteurs

L'équipe éducative est composée de 2.5 personnes plus la responsable à quoi il est fait appel à des professionnels complémentaires suivant l'action à mener (PMI, ASE, Services sociaux, Psychologue, CPE, Infirmière scolaire, sophrologue, assistante sociale, médiatrice prévention scolaire, coordinateur REP, Directrice ALSH, Directeur d'école).

En 2023, le service PRE a reçu 175 demandes d'orientation : 139 parcours ont été ouverts ; 79 fermetures de dossiers ; 165 en cours ; 256 parcours pris en charge (90 filles + 166 garçons).

Types d'orientations : 41% des orientations concernaient des problématiques scolaires en 2023 ; 37% des orientations concernaient des problématiques de santé en 2023 ; 19% des orientations concernaient des problématiques de soutien parental en 2023 ; 3% des orientations concernaient des problématiques d'accès à la culture aux sports et aux loisirs en 2023.

Origine des orientations en 2023 : 50% des orientations viennent de l'éducation nationale ; 27% des orientations viennent des familles ; 23% des orientations viennent d'autres demandes.

Tranches d'âges des publics : 11% sont des maternels ; 60% des Élémentaires ; 26% des collégiens ; 3% des lycéens (Montfermeil n'a pas de lycées sur son territoire)

IV.3.4. Accueil des Collégiens Temporairement Exclus

IV.3.4.1. Modalités de prise en charge, réinsertion et soutien éducatif.

Objectif : faire de ce temps de l'exclusion du collège un temps utile, et de ne laisser aucun jeune dans la rue, seul, livré à lui-même, et ainsi prévenir le décrochage scolaire. Ce dispositif mis en place par le département du 93 est un travail de partenariat entre le département, l'Education Nationale, des associations, la Ville de Montfermeil, le centre de la jeunesse de la police Nationale (CLJ), la maison de justice et de droit.

Le dispositif concerne les collégiens exclus par décision du Principal. Cette alternative au conseil de discipline permet au collégien de prendre conscience des actes commis et des conséquences.

IV.3.4.2. Déroulement succinct de la prise en charge :

Les jeunes exclus du collège sont pris en charge par l'équipe pendant 5 jours avec un programme d'ateliers parcours citoyens découpés en 1/2 journées par petits groupes de 3 ou 4 jeunes. Atelier sens de la sanction ; Atelier autour du patrimoine ; atelier de découverte de la maison de justice et de droit ; atelier au centre de santé pour les rapports filles / garçons et les violences sexistes et sexuelles ; atelier de mener de groupes d'enfants avec une séance de sport avec un éducateur ; Rencontre avec les Policiers animateurs ; Atelier artistique, soutien scolaire ; cours de sophrologie. Tous ces ateliers font l'objet d'un bilan à la fin de chaque séance et en fin de parcours.

IV.3.5. Les services culturels

IV.3.5.1. Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)

- Projets culturels et artistiques pour l'inclusion sociale, partenariat avec institutions culturelles.

Depuis 2019 la ville participe au dispositif DEMOS en partenariat avec la philharmonie de Paris, qui permet à des enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) de découvrir et d'apprendre gratuitement la pratique d'un instrument de musique, de manière collective au sein d'un orchestre.

- **Ateliers Médicis – Écoles / ALSH**
- **Cléa**
- **Programmation culturelle**

IV.4. Plan mercredi : un Outil efficace de mise en œuvre du PEDT

IV.4.1. Processus d'implémentation détaillé avec calendrier des étapes clés.

Le tableau suivant présente un processus d'implémentation pour le Plan Mercredi, permettant de s'assurer que chaque étape est bien planifiée et que les échéances sont respectées pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein de la Commune de Montfermeil.

Étape	Description	Responsables	Échéance
Diagnostic Initial	Analyse des besoins éducatifs locaux, identification des ressources disponibles et consultation des parties prenantes (enseignants, parents, associations, etc.).	Comité de pilotage du PEDT	Janvier - Février
Définition des Objectifs	Formulation des objectifs spécifiques du Plan Mercredi en lien avec les priorités du PEDT.	Comité de pilotage du PEDT	Mars
Planification des Activités	Élaboration d'un programme d'activités périscolaires pour les mercredis, incluant des ateliers éducatifs, sportifs et culturels.	Coordinateur du Plan Mercredi	Avril
Mobilisation des Ressources	Identification et allocation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre du plan.	Mairie, partenaires locaux	Mai
Formation des Intervenants	Organisation de sessions de formation pour les animateurs et intervenants afin d'assurer la qualité des activités proposées.	Coordinateur du Plan Mercredi	Juin
Communication	Développement d'un plan de communication pour informer les parents, les élèves et la communauté des activités et des objectifs du Plan Mercredi.	Service Communication de la Mairie	Juillet - Août
Mise en Œuvre Pilote	Lancement d'une phase pilote du Plan Mercredi pour tester et ajuster les activités et la logistique.	Coordinateur du Plan Mercredi	Septembre - Octobre
Évaluation Intermédiaire	Évaluation des résultats de la phase pilote et ajustement des activités en fonction des retours d'expérience et des feedbacks recueillis.	Comité de pilotage du PEDT	Novembre
Déploiement Complet	Mise en œuvre complète du Plan Mercredi dans l'ensemble des établissements scolaires concernés par le PEDT.	Coordinateur du Plan Mercredi	Décembre - Janvier
Suivi et Évaluation Continue	Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation continue pour mesurer l'impact du Plan Mercredi et apporter des améliorations régulières.	Comité de pilotage du PEDT	Février - Décembre (annuel)

Chapitre V. Mise en Œuvre des Objectifs du PEDT

V.1. Méthodologie de mise en œuvre du PEDT

- ✓ Approche participative et inclusive, méthodologie de co-construction avec les familles et partenaires.

1^{ère} phase : Analyse documentaire des documents cadres existants et des documentations interne.

Parmi ces documents cadres nous retrouvons les objectifs stratégiques et opérationnels définis par la Municipalité, les objectifs des services enfance et des sports, la convention territoriale globale de la CAF, le contrat ville, le projet éducatif local, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, le programme de réussite éducative.

Le diagnostic est le processus de travail participatif qui met en évidence les points faibles, les potentialités et les faiblesses du territoire. Il recherche les atouts et les attentes. Il recherche aussi les causes éventuelles de dysfonctionnement et recherche des axes de progrès.

Le diagnostic n'est pas seulement un instrument permettant d'acquérir la connaissance du territoire, c'est aussi un outil d'aide à la décision, mais aussi de dialogue entre acteurs.

Approches utilisées :

- ✓ **Une approche quantitative** par le recueil notamment de données objectives comme les statistiques.
- ✓ **Des entretiens auprès des acteurs** qui permet de recueillir la parole des personnes, leurs points de vue, leurs ressentis, mais aussi comprendre leurs pratiques et la signification qu'elles donnent à leurs actions. L'objectif étant aussi de relancer une dynamique de dialogue entre les acteurs et les motiver pour participer aux différents comités de suivi du PEDT.

2^{ème} phase : Se servir de l'analyse de la phase 1 pour construire le projet et préparer les comités de pilotage et techniques.

3^{ème} phase : Elaboration du projet et relecture avec les différents partenaires pour une présentation en Conseil Municipal.

V.2. Tableau récapitulatif des étapes de la mise en œuvre du PEDT de Montfermeil

Section	Contenu
5.1 Introduction	- Présentation générale de l'importance de la mise en œuvre des objectifs du PEDT.
	- Rappel des principaux objectifs définis dans les chapitres précédents.
5.2 Organisation et Coordination	- Comité de Pilotage :
	- Composition et rôles du comité de pilotage du PEDT.
	- Fréquence des réunions et modalités de coordination.
	- Référents et Acteurs Clés :
	- Identification des référents pour chaque axe du PEDT (éducatif, sportif, culturel, écologique, etc.).
- Description des responsabilités des acteurs clés (enseignants, animateurs, associations, parents).	

Section	Contenu
5.3 Planification des Activités	- Calendrier des Activités :
	- Détail des activités périscolaires et extrascolaires prévues pour l'année scolaire.
	- Répartition des activités par période (trimestre, semestre).
	- Journées et Événements Spécifiques :
	- Organisation de journées thématiques (écologie, sport, culture). - Préparation d'événements ponctuels (fêtes de fin d'année, journées portes ouvertes).
5.4 Méthodologie de mise en œuvre	- Étapes Clés :
	- Définir les étapes clés de la mise en œuvre (préparation, lancement, suivi).
	- Techniques et Méthodes :
	- Utilisation de techniques de gestion de projet (Gantt, PERT) pour planifier et suivre les activités.
	- Responsabilités :
- Attribution claire des tâches et responsabilités à chaque membre de l'équipe de pilotage et aux partenaires.	
5.5 Mobilisation des Ressources	- Ressources Humaines :
	- Identification des besoins en personnel (animateurs, intervenants, formateurs).
	- Plan de recrutement et de formation continue.
	- Ressources Financières :
	- Budget prévisionnel pour la mise en œuvre des activités du PEDT.
	- Recherche de financements complémentaires (subventions, partenariats).
	- Ressources Matérielles :
- Inventaire des équipements nécessaires (matériel sportif, artistique, éducatif). - Plan d'acquisition et de maintenance des ressources matérielles.	
5.6 Communication et Sensibilisation	- Stratégie de Communication :
	- Plan de communication pour informer les parents, les élèves et la communauté éducative.
	- Utilisation des canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, affichage).
	- Actions de Sensibilisation :
	- Campagnes de sensibilisation aux objectifs du PEDT (écologie, citoyenneté, inclusion). - Organisation de réunions d'information et d'ateliers pour les parents et les jeunes.
	- Indicateurs de Suivi :

Section	Contenu
5.7 Suivi et Évaluation	- Définition des indicateurs de performance pour mesurer l'atteinte des objectifs du PEDT.
	- Méthodes de collecte des données (enquêtes, questionnaires, observations).
	- Évaluations Intermédiaires et Finales :
	- Planning des évaluations intermédiaires (trimestrielles, semestrielles).
	- Méthodologie pour l'évaluation finale de l'année scolaire.
	- Rapports et Ajustements :
	- Rédaction de rapports d'évaluation et diffusion auprès des parties prenantes. - Processus d'ajustement des actions en fonction des résultats et des retours d'expérience.
5.8 Pérennisation et Développement	- Renforcement des Partenariats :
	- Stratégie pour consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux.
	- Innovations et Projets Futurs :
	- Identification des opportunités d'innovation et de développement pour le PEDT. - Planification des projets futurs et perspectives d'évolution.

Chapitre VI. Suivi, Évaluation et Financement

VI.1. Plan de Suivi et Évaluation

Indicateurs de performance, méthodes d'évaluation et calendrier des évaluations.

Dispositifs de Suivi

- Indicateurs de performance et méthodologie d'évaluation.
- Mise en place de mécanismes pour suivre la participation et l'engagement.
- Fréquence des rapports de suivi et ajustements périodiques.

VI.2. Évaluation, Réactivité et Ajustements

- Évaluation périodique des activités pour mesurer leur impact sur le développement des enfants.
- **Processus pour ajuster les activités en fonction des résultats des évaluations, mécanismes de feedback.**
- Méthodes d'ajustement des activités basées sur les résultats des évaluations

TABLEAU RECAPITULATIF

Catégorie	Description	Fréquence
Indicateurs de Performance		
Taux de participation	Mesure du pourcentage d'enfants participant aux activités périscolaires par rapport au nombre total d'enfants inscrits.	Mensuel
Satisfaction des participants	Enquête de satisfaction auprès des enfants et des parents concernant les activités proposées.	Trimestriel
Développement des compétences	Évaluation des progrès des enfants en termes de compétences sociales, intellectuelles et physiques, par le biais d'observations et de tests.	Semestriel
Méthodes d'Évaluation		
Enquêtes et questionnaires	Utilisation de questionnaires standardisés pour recueillir des données auprès des enfants, des parents et des éducateurs.	Trimestriel
Observations directes	Observations en situation des enfants pendant les activités pour évaluer leur engagement et leur développement.	Continu
Analyse des données d'inscription	Analyse des données d'inscription pour suivre les taux de participation et identifier les tendances.	Mensuel
Calendrier des Évaluations		

Catégorie	Description	Fréquence
Évaluation initiale	Réalisation d'une évaluation initiale au début de chaque année scolaire pour établir une base de référence.	Annuel (Début d'année scolaire)
Rapports intermédiaires	Élaboration de rapports intermédiaires pour suivre les progrès et ajuster les programmes si nécessaire.	Trimestriel
Évaluation finale	Réalisation d'une évaluation finale pour mesurer les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés.	Annuel (Fin d'année scolaire)
Dispositifs de Suivi		
Indicateurs de Performance		
Participation et engagement	Suivi de la participation régulière des enfants aux activités et de leur niveau d'engagement.	Mensuel
Retours qualitatifs	Collecte de retours qualitatifs des enfants, parents et éducateurs sur l'impact des activités.	Continu
Méthodologie d'Évaluation		
Entretiens et groupes de discussion	Conduite d'entretiens et de groupes de discussion pour obtenir des retours détaillés et nuancés.	Trimestriel
Journaux de bord	Utilisation de journaux de bord tenus par les éducateurs pour consigner les observations et les commentaires sur le déroulement des activités.	Continu
Mécanismes de Suivi		
Registre de présence	Maintien d'un registre de présence pour suivre la fréquentation des activités.	Continu
Feedback régulier	Mise en place de sessions de feedback régulières avec les enfants et les parents pour discuter des points positifs et des améliorations possibles.	Mensuel
Rapports de Suivi		
Rapports de suivi	Rédaction de rapports de suivi détaillant les observations et les données collectées, avec des recommandations pour les ajustements nécessaires.	Trimestriel
Réunions d'évaluation	Organisation de réunions d'évaluation avec les parties prenantes pour examiner les rapports de suivi et décider des ajustements à apporter.	Trimestriel

Catégorie	Description	Fréquence
Ajustements Périodiques		
Révisions des programmes	Ajustements des programmes d'activités en fonction des retours et des résultats des évaluations.	Semestriel
Formation continue	Mise en place de sessions de formation continue pour les éducateurs afin d'améliorer constamment la qualité des activités proposées.	Annuel

VI.3. Financement⁶ et Budget

VI.3.1. Précision sur les Sources de Financement

- Contributions de la CAF, cofinancements, budget détaillé et répartition des dépenses.
- Éligibilité aux Aides de la CAF : Correspondance des aspects du PEDT avec les critères de la CAF, documentation requise pour les demandes d'aides.

VI.3.2. Budget prévisionnel pour quelques exemples

Détail des soutiens financiers, incluant les contributions de la CAF et autres partenaires pour :

- des programmes de soutien scolaire après l'école, des activités de découverte professionnelle pour adolescents, et des initiatives de développement personnel ;
- des activités périscolaires enrichissantes, telles que des ateliers artistiques, sportifs et des programmes éducatifs.
- couvrir les partenariats avec des organisations locales et régionales pour offrir des programmes culturels et sportifs, ainsi que des ateliers de sensibilisation à l'environnement.

⁶ L'inclusion des détails du financement dans le PEDT est une décision stratégique qui renforce la structure du projet, augmente ses chances de réussite et répond aux attentes des différents acteurs et financeurs. Cela illustre bien comment un plan peut être adapté pour répondre aux spécificités locales et aux exigences administratives. La rubrique "Financement" fait souvent partie intégrante des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT), car elle est essentielle pour détailler les sources de financement et la gestion des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités périscolaires et extrascolaires. Toutefois, chaque commune adapte son PEDT en fonction de ses besoins locaux et de ses politiques, incluant comment elles choisissent de présenter leurs informations de financement.

Dans le département de la Seine-Saint-Denis (93), plusieurs villes intègrent des détails sur le financement dans leurs PEDT pour assurer la transparence et répondre aux exigences des partenaires financiers, tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et d'autres sources de subventions.

Conclusion

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Montfermeil incarne une vision ambitieuse et cohérente de l'éducation, visant à répondre aux besoins spécifiques de notre communauté. En renforçant les liens entre les différents temps de vie de l'enfant - scolaire, périscolaire et extrascolaire et en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs, le PEDT aspire à créer un environnement propice à l'épanouissement et au développement harmonieux de chaque enfant.

Les initiatives variées et innovantes proposées, telles que les ateliers écologiques, artistiques, musicaux et sportifs, témoignent de notre engagement à offrir des expériences enrichissantes et diversifiées aux jeunes Montfermeillois. Grâce à une collaboration étroite avec les familles, les enseignants, les associations et les collectivités locales, le PEDT de Montfermeil se veut être un véritable levier pour l'égalité des chances, la réussite éducative et la citoyenneté active.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où chaque enfant trouve sa place, développe ses talents et participe pleinement à la vie de la communauté. Ce PEDT est le reflet de notre détermination à investir dans l'éducation et le bien-être de nos jeunes, en les accompagnant sur le chemin de la réussite et de l'épanouissement personnel.

Table des matières

PREPROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE LA VILLE DE MONTFERMEIL.....	2
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
<i>Chapitre I. Quelques données sur la Ville de Montfermeil.....</i>	<i>4</i>
I.1. Contexte général de la Ville de Montfermeil	4
I.2. Démographie et évolution de la population	4
I.2.1. Analyse démographique sur les dernières décennies avec des graphiques et tableaux.	4
I.3. Taux de Naissances et de Décès.....	5
I.3.1. Statistiques récentes et tendances avec projections futures.....	5
I.4. Proportion des Jeunes	5
I.4.1. Pourcentage de la population jeune (0-29 ans) et évolution attendue.	5
I.5. Composition des ménages et structure socio-économique.....	6
I.5.1. Types de familles (monoparentales, recomposées, etc.) et leurs besoins spécifiques.	6
I.5.1.1. Nombre d’Enfants par Ménage	6
I.5.2. Indice de pauvreté humaine et de chômage	7
I.5.2.1. Indicateurs socio-économiques détaillés et stratégies pour la réduction de la pauvreté.....	7
I.5.2.2. Situation de l’emploi local et initiatives pour l’amélioration de l’emploi des jeunes.....	7
I.6. Antériorité du PEDT : le Projet Educatif Local (PEL)	7
I.6.1. Le jeune, une personne à part entière	7
I.6.2. La primauté de la famille	8
I.6.3. Une posture des acteurs de l’éducation alliant bienveillance et autorité.....	8
I.6.4. Des activités de loisirs en support de la relation éducative.....	8
I.6.5. Les grandes orientations de la politique éducative de Montfermeil :	9
I.7. Autres Dispositifs Contractuels avec la Commune.....	9
I.7.1. Partenariats et Conventions en cours (CAF, Éducation nationale, etc.), Analyse de leur Impact et Complémentarité.	9
<i>Chapitre II. Définition et Gouvernance du PEDT</i>	<i>11</i>
II.1. Le PEDT de Montfermeil : définition et vision	11
II.1.1. Amélioration de la Cohérence Éducative :.....	11
II.1.2. Commande et ambition politiques :	11
II.1.2.1. Vision, mission et objectifs spécifiques :	11
II.1.2.2. Principes directeurs et valeurs sous-jacentes :.....	11
II.1.2.3. Parentalité et Besoins des Familles :	11
II.2. Gouvernance et Pilotage du PEDT	12
II.2.1. Acteurs et instances de pilotage du PEDT.....	12
II.2.2. Rôle indispensable des comités de pilotage, techniques et de suivi	12
II.2.3. Composition et rôle des instances techniques.	12
II.2.3.1. Création de Comités Techniques et de Suivi comme outils complémentaires.....	12
II.2.3.2. Le comité technique et son domaine d’intervention :.....	12
II.2.4. Réunions et Concertations	13
II.2.4.1. Calendrier et objectifs des réunions régulières, méthodes de concertation et retour d’information	13
II.2.4.2. Méthodologie :	13
<i>Chapitre III. Objectifs du PEDT</i>	<i>14</i>
III.1. Projet de service PETITE ENFANCE.....	14
III.1.1. L’enfant, une personne à part entière	14
III.1.1.1. Un être unique : respect de l’individualité de l’enfant	14
III.1.2. La structure multi-accueil, un lieu pour s’épanouir	14
III.1.2.1. Offrir un environnement propice à l’épanouissement de l’enfant	14
III.1.2.2. Garantir le cadre pour gagner en autonomie	14
III.1.2.3. Initier l’enfant à la vie en société.....	15
III.1.3. Une relation de co-éducation avec les parents et les partenaires	15
III.1.3.1. Les parents sont les 1ers éducateurs	15
III.1.3.2. La nécessaire adhésion et implication des parents pour garantir la cohérence éducative.....	15
III.1.3.3. Soutien à la parentalité	15
III.1.3.4. Les relations partenariales des structures Petite Enfance :	15

III.2. Projet de Service ENFANCE	16
III.2.1. Promouvoir l'Enfant, en tant que Citoyen de demain	16
III.2.2. Transmettre Les Valeurs De La Culture Française	16
III.2.3. Développer la Co-éducation	16
III.3. Projet de Service JEUNESSE	17
III.3.1. Aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société.....	17
III.3.2. Développer la co-éducation et la transversalité pour donner du sens et de la cohérence aux politiques éducatives	17
III.4. Projet de Service SPORT	18
III.4.1. Se construire personnellement et apprendre à vivre en société	18
III.4.2. Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion	18
III.4.3. Un niveau d'équipement à la hauteur des enjeux	18
III.4.4. Un levier pour la santé et le bien-être	18
III.5. Objectifs Pédagogiques du PEDT de Montfermeil	19
III.5.1. Renforcement de la Cohérence Éducative	19
III.5.2. Développement Personnel et Épanouissement	20
III.5.3. Inclusion et Égalité des Chances	20
III.5.4. Développement des Compétences Sociales et Civiques.....	20
III.5.5. Engagement des Familles et de la Communauté	20
III.5.6. Promotion de la Santé et du Bien-être	20
III.5.7. Développement des Compétences Scolaires et Extrascolaires	20
III.6. Le Plan Mercredi : un efficace outil du PEDT	20
III.7. Les Partenaires Institutionnels du PEDT	21
III.7.1. Liste et rôles des partenaires (commune, écoles, associations, CAF, entreprises locales).....	21
III.7.2. Schéma pour comprendre qui est concerné par le PEDT et le plan mercredi	21
<i>Chapitre IV. Organisation des Service et Structures d'Accueil</i>	<i>23</i>
IV.1. Pôles de Services : Organisation et Rôles des Acteurs	23
IV.1.1. Organisation du Relai PETITE ENFANCE (RPE)	23
IV.1.1.1. Fonctionnement du RPE	23
IV.1.1.2. Les moyens humains au service du projet RPE.....	23
IV.1.1.3. Le planning et les actions	23
IV.1.2. L'organisation du Service ENFANCE.....	23
IV.1.2.1. Les membres du service	23
IV.1.2.2. Rôles et Missions des parties prenantes du Projet de Service Enfance	24
IV.1.2.2.1. Binôme constitué du Chef de Service et du Coordonnateur.....	24
IV.1.2.2.2. Binômes de Direction des ALSH.....	24
IV.1.2.2.3. Équipes d'Animation	25
IV.1.3. L'organisation du service JEUNESSE	25
IV.1.3.1. Les membres du service Jeunesse	25
IV.1.3.2. Le service jeunesse et ses actions	26
IV.1.3.3. Trois Pôles au service de la JEUNESSE : Animation – Médiation – Information JEUNESSE	27
IV.1.3.4. L'accueil des 12/25 ans	27
IV.2. Les Structures d'Accueil	27
IV.2.1. L'accueil des 0/3 ans : structures et programmes spécifiques.....	27
IV.2.1.1. Classement des établissements de la Petite Enfance selon les capacités d'accueils :	28
IV.2.1.2. Missions Relais Petite Enfance	28
IV.2.1.2.1. L'information et l'accompagnement des familles	28
IV.2.1.2.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	28
IV.2.1.2.3. Encadrement et rôle des professionnels des RPE	29
IV.2.2. Les écoles des 3/6 ans : détail des activités périscolaires proposées.	29
IV.2.3. L'accueil des 6/12 ans : Activités périscolaires, offres éducatives et critères de qualité.....	30
IV.2.4. Description des types d'activités périscolaires proposées (culturelles, sportives, de loisir).....	30
IV.2.5. Journée type et emploi du temps des créneaux périscolaires et extrascolaires en maternel et élémentaire :	31
IV.2.6. Politique tarifaire des accueils de loisirs	31
IV.2.7. Liste des accueils de loisirs élémentaires et/ou maternels de Montfermeil	32
IV.2.8. Données chiffrées de fréquentation des centres de loisirs.....	33
IV.3. Le Programme de Réussite Éducative (PRE)	36
IV.3.1. Le programme de réussite éducative travaille sur 4 axes :	36

IV.3.1.1. La scolarité.....	36
IV.3.1.2. La santé	36
IV.3.1.3. Le Soutien à la parentalité.....	36
IV.3.1.4. L'accès à la culture, le sport et les loisirs	36
IV.3.2. Bénéficiaires – Principes – Modalités	36
IV.3.3. Educateurs - Acteurs.....	36
IV.3.4. Accueil des Collégiens Temporairement Exclus	37
IV.3.4.1. Modalités de prise en charge, réinsertion et soutien éducatif.....	37
IV.3.4.2. Déroulement succinct de la prise en charge :.....	37
IV.3.5. Les services culturels	37
IV.3.5.1. Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)	37
IV.4. Plan mercredi : un Outil efficace de mise en œuvre du PEDT	38
IV.4.1. Processus d'implémentation détaillé avec calendrier des étapes clés.	38
Chapitre V. Mise en Œuvre des Objectifs du PEDT	39
V.1. Méthodologie de mise en œuvre du PEDT	39
V.2. Tableau récapitulatif des étapes de la mise en œuvre du PEDT de Montfermeil	39
Chapitre VI. Suivi, Évaluation et Financement	42
VI.1. Plan de Suivi et Évaluation.....	42
VI.2. Évaluation, Réactivité et Ajustements	42
VI.3. Financement et Budget	44
VI.3.1. Précision sur les Sources de Financement.....	44
VI.3.2. Budget prévisionnel pour quelques exemples	44
CONCLUSION	45